

# Profil Local de santé Sud Entre Sambre et Meuse Sud ESEM





# Colophon

## Autrices

Alice Balfroid<sup>1</sup>, Marie Merckling<sup>2</sup>

## Relecteurs

Helen Barthe-Batsalle<sup>2</sup>, Evelyne Bossart<sup>3</sup>, Nathalie Durant<sup>4</sup>, Aurélie Lejeune<sup>5</sup>, Caroline Lust<sup>4</sup>,  
Christian Massot<sup>2</sup>, Dominique Michel<sup>6</sup>, Maria Milioto<sup>2</sup>, Isabelle Moreau<sup>7</sup>, Philippe Mouyart<sup>8</sup>

## Cartographie - graphisme

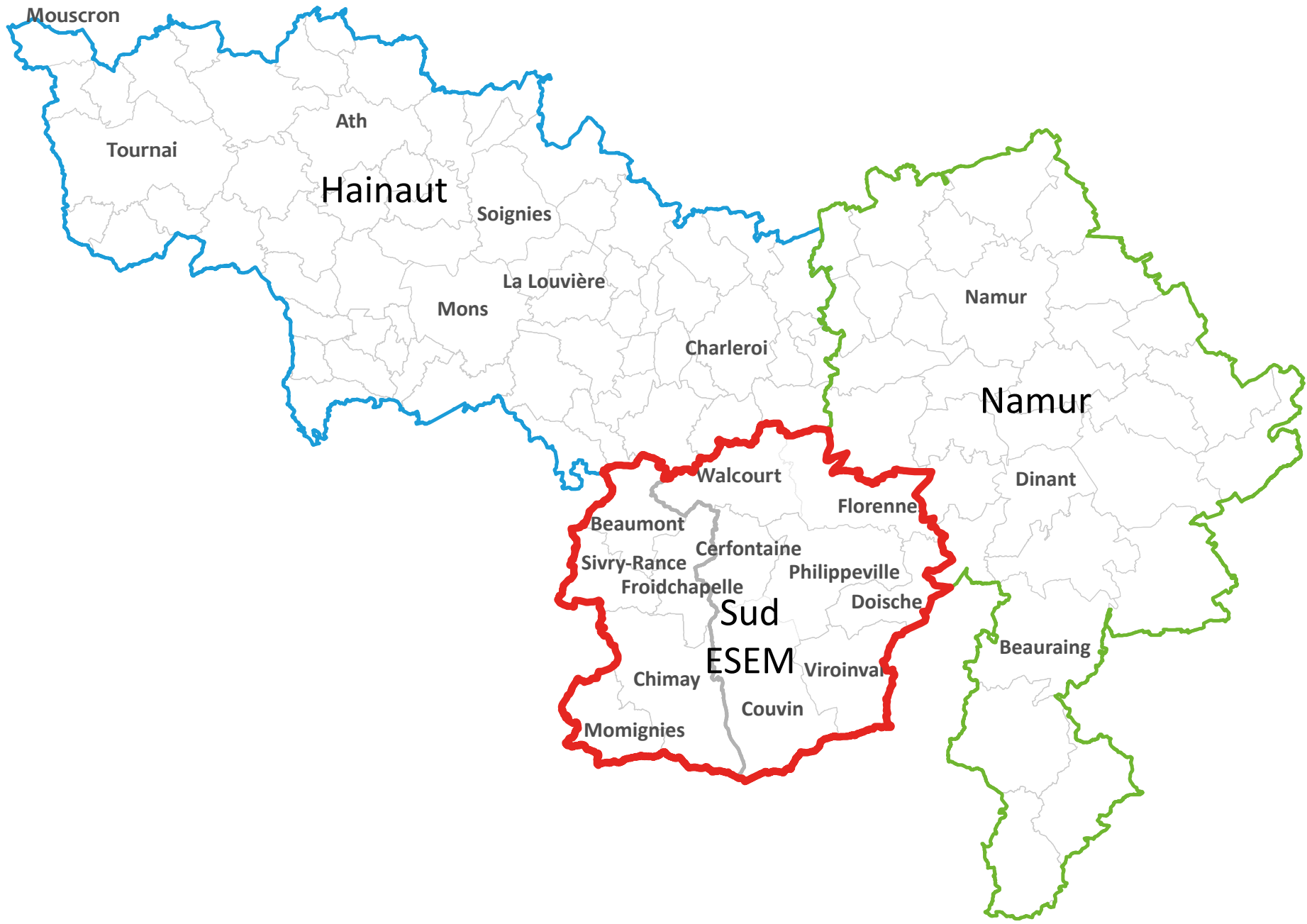
Bénédicte Caijseele<sup>1</sup> - Daniela Majois<sup>2</sup>

1. Service de l'observation, de la programmation et du développement territorial de la Province de Namur
2. Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut
3. Centre de Santé des Fagnes
4. Mutualité chrétienne
5. Service Intégré de Soins à Domicile Namur Ouest
6. Centre Local de Promotion de la Santé de Namur
7. Solidaris
8. Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin

Editrice responsable : Helen Barthe-Batsalle - Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut  
rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré

Novembre 2022

Dépôt légal : D/2022/14371/6





# Table des Matières

A. Population et territoire .....	8
A.1. Territoire et densité .....	8
A.2. Données sociodémographiques .....	9
B. Santé .....	20
B.1. Espérance de vie .....	20
B.2. Mortalité totale .....	21
B.3. Mortalité par causes .....	23
B.4. Etat de santé .....	24
B.5. Comportements de santé .....	26
C. Santé mentale .....	27
C.1. Niveau de satisfaction à l'égard de la vie .....	29
C.2. Troubles anxieux et dépressifs .....	30
C.3. Idéation suicidaire et tentatives de suicide .....	31
C.4. Décès par suicide .....	32
D. Offre et consommation de soins .....	34
D.1. Offre de soins .....	34
D.2. Consommation de soins .....	38
D.3. Offre de soins psychiatriques .....	40
E. Niveaux et conditions de vie .....	41
E.1. Revenus et aides sociales .....	41
E.2. Niveau d'instruction .....	46
E.3. Littératie en santé .....	47

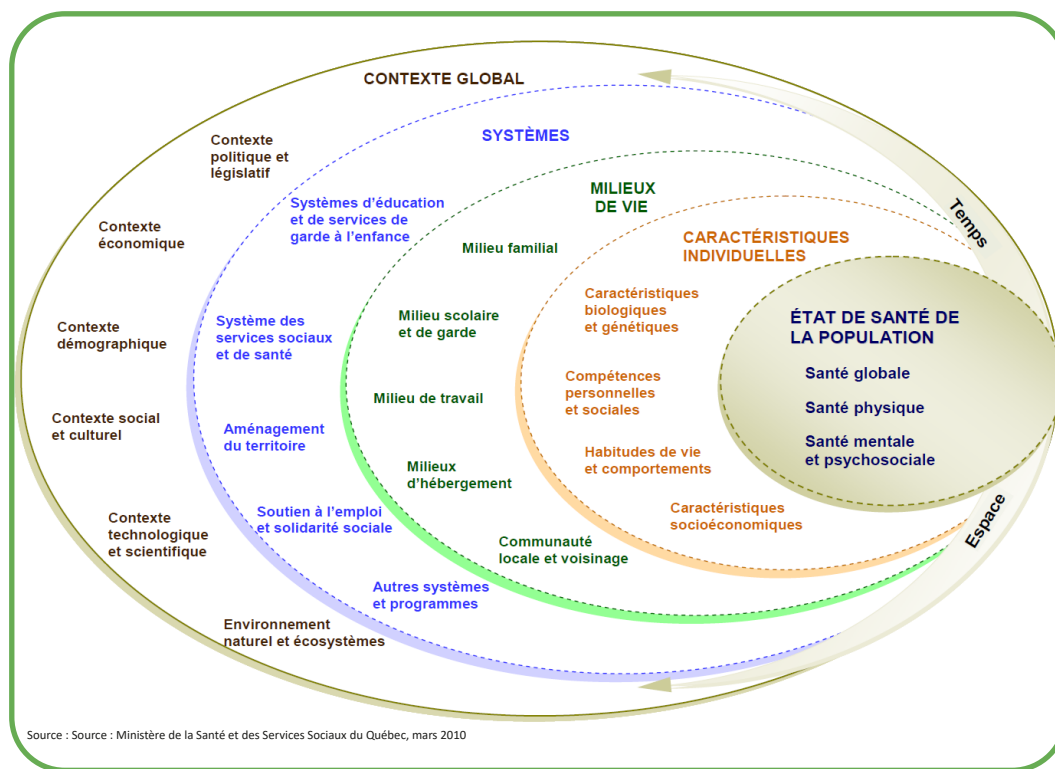
F. Natalité et petite enfance .....	48
F.1. Grossesses et naissances .....	48
F.2. Accueil de la petite enfance .....	49
G. Logement .....	51
G.1. Prix de l'immobilier .....	51
G.2. Logements publics .....	53
G.3. Habitat permanent .....	55
H. Environnement .....	56
H.1. Qualité de l'air ambiant .....	56
H.2. Qualité de l'eau .....	57
I. Conclusion .....	58

Le partenariat de la Plateforme Intersectorielle du Sud de l'Entre Sambre et Meuse est balisé par un document de référence "charte d'engagement" qui définit le cadre de référence dans lequel les partenaires s'engagent.

Dans cette charte, une vision globale de la santé est donnée comme cadre aux actions menées par les partenaires puisque l'objet de la Plateforme est "de contribuer au développement du bien-être et de la qualité de vie des habitants du Sud de l'Entre Sambre et Meuse par une démarche intersectorielle dans une perspective de cohésion sociale, de développement local durable, de réduction des inégalités sociales de la santé".

L'ensemble des activités de la Plateforme vise donc à agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, qui sont définis comme "les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations" (Glossaire de la promotion de la santé, OMS, 1999). Ces facteurs n'agissent pas de manière cloisonnée, mais c'est la complexité de leurs interactions qui vont avoir une influence sur l'état de santé et sur la qualité de vie des personnes.

**Figure 1. Cadre conceptuel de la santé et ses déterminants**



C'est pour cette raison que le présent portrait sociosanitaire du Sud de l'Entre Sambre et Meuse a voulu tenir compte de cette approche, en intégrant aux données de santé (prévalence des maladies, causes de décès...) des données en lien avec les déterminants de la santé (niveau socio-économique, ressources du territoire, état du logement...).

En publiant le présent document, les partenaires de la Plateforme Intersectorielle du Sud de l'Entre Sambre et Meuse espèrent éveiller l'intérêt des lecteurs afin qu'ils tiennent compte dans la mise en œuvre de leurs actions, de cette vision multifactorielle et de ce qui impacte la santé et la qualité de vie au sein d'un territoire. En effet, malgré l'attention grandissante accordée aux déterminants sociaux de la santé, les études révèlent que l'action (notamment politique) sur les déterminants reste insuffisamment mobilisée. Ainsi les interventions visent-elles encore majoritairement les comportements des individus. La prise en compte des déterminants de la santé est une stratégie essentielle pour réduire les inégalités sociales de santé et plus largement, améliorer l'état de santé et le bien-être général des populations<sup>1</sup>.

1. Lambert H., Aujoulat I., Delescluse T., Doumont D., Ferron C. (Décembre 2021). Onze fondamentaux en promotion de la santé : des synthèses théoriques, Bruxelles : UCLouvain/ IRSS-RESO & Promotion Santé Normandie & FNES, 64 p.)

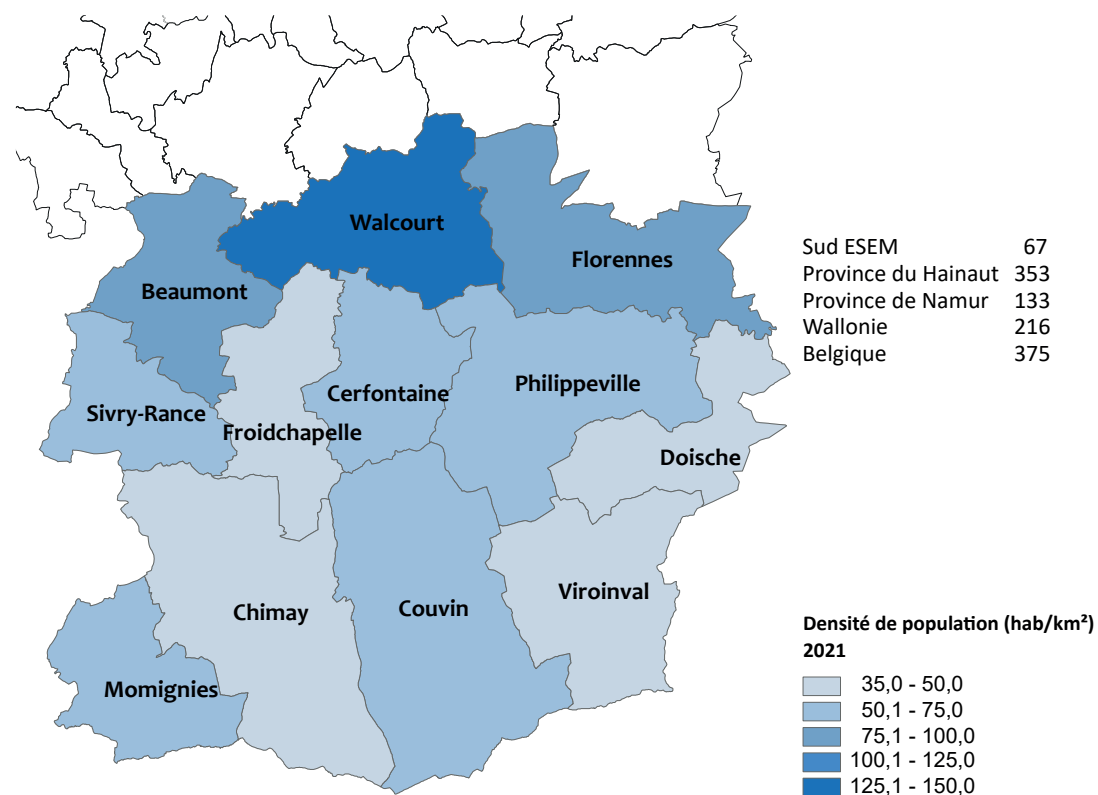
# A. Population et territoire

## A1. Territoire et densité

Le territoire du Sud de l'Entre Sambre et Meuse (Sud ESEM) tel que nous le définissons comprend 12 communes parmi lesquelles 5 se situent en province du Hainaut : Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance et 7 en province de Namur : Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville, Walcourt et Viroinval.

La densité de population par commune est égale au nombre d'habitants divisé par la surface de la commune en km<sup>2</sup>.

Carte 1. Densité de population (habitants/km<sup>2</sup>), territoire Sud ESEM, par commune, 1<sup>er</sup> janvier 2021



Le territoire Sud ESEM est une zone essentiellement rurale, faiblement peuplée. La densité de la population du territoire s'élève à 67,1 hab./km<sup>2</sup>, ce qui est deux fois plus faible que la densité de l'ensemble de la province de Namur et cinq fois plus faible que celle de la province du Hainaut.

Les communes ayant la plus faible densité (<50 hab./km<sup>2</sup>) sont celles de Chimay, Viroinval, Froidchappelle et Doische. La commune de Walcourt est la seule du territoire à avoir une densité de plus de 100 hab./km<sup>2</sup>.

Discrétisation : manuelle

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium),  
calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

0 2,5 5 Km

## A2. Données sociodémographiques

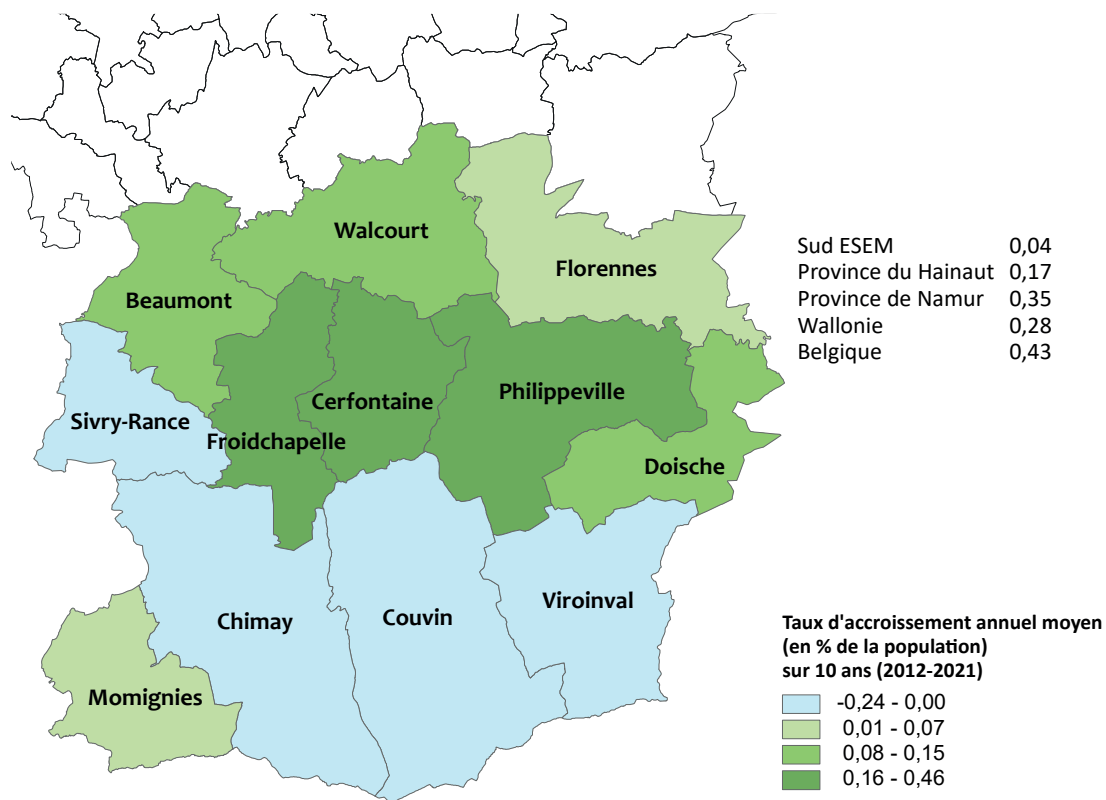
Tableau 1. Données sociodémographiques, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM

	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique	Période
Population totale	97 178	497 073	1 345 947	3 648 206	11 521 238	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Densité de population	67,1	135,3	353,0	215,9	375,4	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Taux de croissance	0,04	0,35	0,17	0,28	0,43	2011-2020
Taux brut de natalité	9,46	10,38	10,47	10,49	10,8	2011-2020
Indice de vieillissement	0,93	0,85	0,83	0,83	0,87	1 <sup>er</sup> janvier 2021

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), Walstat

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population du territoire Sud ESEM s'élève à 97 128 habitants, ce qui représente 2,7 % de la population totale en Wallonie.*

**Carte 2. Taux de croissance annuel moyen (en % de la population), territoire Sud ESEM, par commune, sur 10 ans (2012-2021)**



Le taux de croissance annuel moyen de la population (en %) est égal à l'accroissement naturel (nombre de naissances moins nombre de décès) plus le solde migratoire (ceux qui arrivent dans la commune moins ceux qui en partent), le tout divisé par le nombre d'habitants en début de période d'observation et multiplié par 100, le tout divisé de nouveau par le nombre d'années d'observation<sup>2</sup>.

Le taux de croissance annuel moyen de la population du territoire est très faible et nettement inférieur aux autres territoires. A l'échelle communale, les communes de Couvin, Chimay, Viroinval et Sivry-Rance présentent des taux de croissance négatifs. A l'inverse, les communes qui présentent des taux de croissance les plus élevés sur le territoire sont les communes situées au centre de celui-ci, à savoir Froidchapelle, Cerfontaine et Philippeville.

Discrétisation : manuelle  
 Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

2. Thomsin L. La géographie de la Population ou Géodémographie. Liège : Presses universitaires de Liège ; 2013.

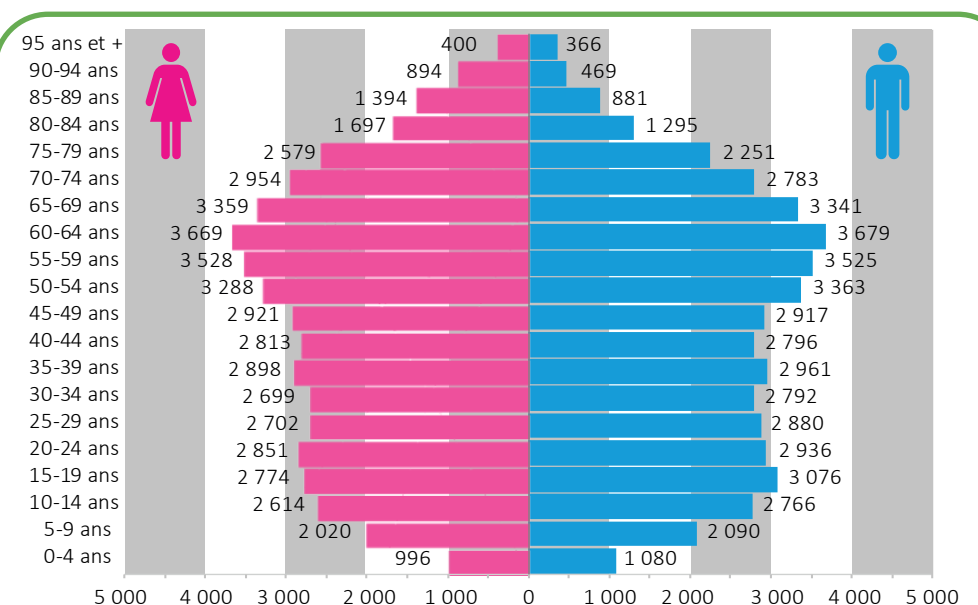
**Tableau 2. Répartition de la population, par catégorie d'âge, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1<sup>er</sup> janvier 2021**

	Territoire Sud ESEM		Province de Namur		Province du Hainaut		Wallonie		Belgique	
	N	en %	N	en %	N	en %	N	en %	N	en %
< 20 ans	20 218	21,9	111 643	22,5	308 912	23,0	834 271	22,9	2 565 871	22,3
20-64 ans	53 357	57,8	290 459	58,4	780 793	58,0	2 120 398	58,1	6 726 246	58,4
65 ans et +	18 805	20,4	94 971	19,1	256 242	19,0	693 537	19,0	2 229 121	19,3
<b>Total</b>	<b>92 380</b>	<b>100,0</b>	<b>497 073</b>	<b>100,0</b>	<b>1 345 947</b>	<b>100,0</b>	<b>3 648 206</b>	<b>100,0</b>	<b>11 521 238</b>	<b>100,0</b>

Globalement, la population du Sud ESEM est plus âgée par rapport aux autres territoires (provinces, région, Belgique) qui présentent peu de différences. Sur le territoire Sud ESEM, 21,9 % de la population est âgée de moins de 20 ans et 20,4 % est âgée de 65 ans et plus. Par conséquent, les personnes considérées comme actives (20-64 ans) constituent environ 3/5 de la population.

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

**Figure 2. Pyramide des âges, territoire Sud ESEM, 1<sup>er</sup> janvier 2021**



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

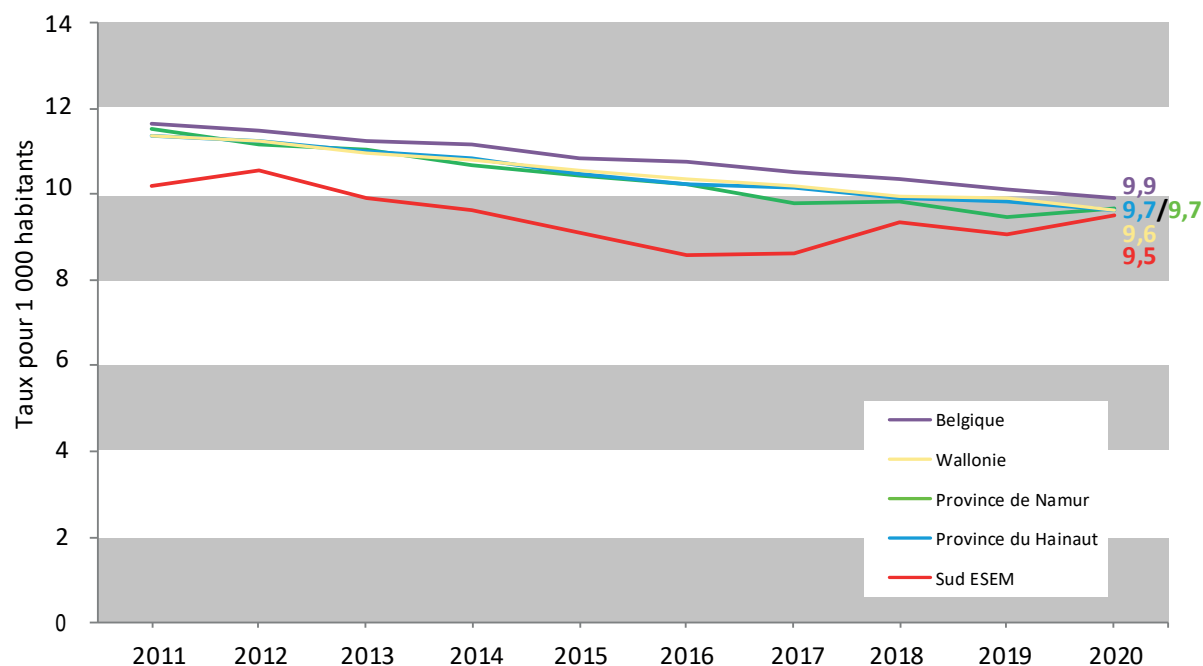
La structure par âge et par sexe de la population du territoire Sud ESEM est marquée par un rétrécissement important de sa base, témoignant d'une faible fécondité (l'indice conjoncturel de fécondité s'élève à 1,54 enfant par femme pour la période 2015-2019).

Parallèlement, on y observe un vieillissement plus important que dans les autres territoires, comme le montre l'élargissement du haut de la pyramide.

Sur la période 2011-2020, le taux brut de natalité du territoire Sud ESEM est inférieur aux autres territoires observés, mais la différence a tendance à diminuer les trois dernières années.

**Figure 3. Evolution du taux brut de natalité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2020**

Le taux brut de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année<sup>3</sup>.



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

De 2011 à 2020, on note un fléchissement des courbes sur les cinq territoires. Le taux brut de natalité du territoire Sud ESEM est inférieur tout au long de la période observée, mais tend à remonter au cours des dernières années pour atteindre un niveau plus proche des autres territoires (9,5 naissances pour 1 000 habitants).

3. Service public fédéral - Direction générale Statistique. Naissance et fécondité. STATBEL ; 2021. Consultable sur: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite#documents> Institut national de la statistique et des études économiques. Taux de natalité. INSEE ; 2020. Consultable sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1766>



**Tableau 3. Indice conjoncturel de fécondité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019**

	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Indice conjoncturel de fécondité	1,54	1,58	1,65	1,64	1,65

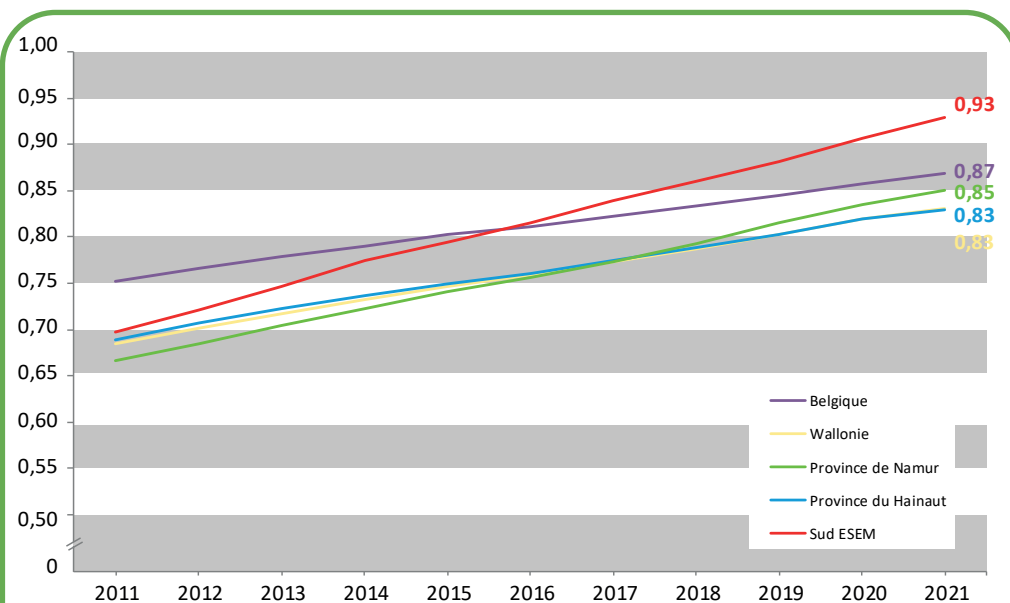
Source : Walstat, Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

Sur la période 2015-2019, l'indice conjoncturel de fécondité du territoire Sud ESEM (1,54) est inférieur à celui de la province de Namur (1,58), de la province du Hainaut (1,65) et de la Wallonie (1,64).

L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) (exprimé en nombre moyen d'enfants par femme) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie, si les taux de fécondité de chaque groupe d'âge pour l'année considérée restaient stables dans le temps. Cet indice permet les comparaisons dans le temps et dans l'espace et gomme les effets liés à la structure d'âge et de sexe de la population. Comme pour l'espérance de vie, il s'agit d'une construction mathématique et non de l'observation d'une cohorte. En dessous de 2,1 enfants par femme, on estime que le seuil de renouvellement de la population n'est pas atteint ; le remplacement de population suppose que chaque mère soit remplacée à la génération suivante par une fille susceptible de donner à son tour naissance à une fille et ainsi de suite<sup>4</sup>.

4. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Fécondité et Natalité. IWEPS ; 2021.  
Consultable sur : <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/fecondite-et-natalite-indice-conjoncturel/>

**Figure 4. Evolution de l'indice de vieillissement, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2020**



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

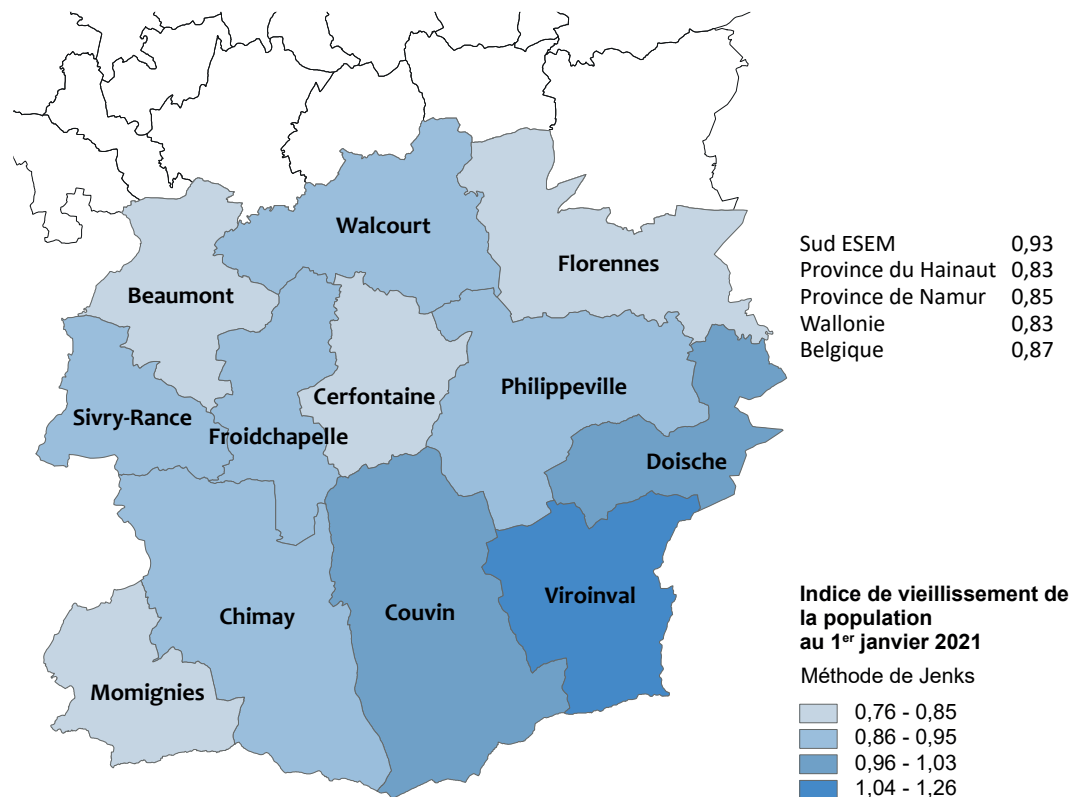
L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des personnes âgées de moins de 20 ans<sup>5</sup>. Ainsi, un indice de 0,70 sur un territoire signifie qu'on y trouve 70 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Entre 2011 et 2021, l'indice de vieillissement n'a cessé d'augmenter, et ce quel que soit le territoire observé. L'augmentation est nettement plus marquée en Sud ESEM que dans les autres territoires. De 2011 à 2015, l'indice du territoire Sud ESEM est inférieur à celui de la Belgique mais à partir de 2016, il est supérieur. Sur toute la période, il est supérieur à la Wallonie et aux deux provinces.

En 2021, cet indice atteint 0,93 sur le territoire Sud ESEM, alors qu'il est inférieur à 0,90 dans les quatre autres territoires. Il est néanmoins partout inférieur à 1, ce qui signifie qu'il y a encore actuellement plus de jeunes que de personnes âgées.

5. Debuissou M, Docquier F. Vieillesse, la démographie à la rescousse de la Wallonie et de Bruxelles ? La Revue Nouvelle ; Mars 2006.

### Carte 3. Indice de vieillissement de la population, territoire Sud ESEM, par commune, 1<sup>er</sup> janvier 2021



Trois communes du territoire Sud ESEM ont un indice de vieillissement supérieur à 1, signifiant qu'il y a plus de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans. Il s'agit des communes de Doische (1,01), Couvin (1,03) et Viroinval (1,26).

A l'inverse, les communes présentant les indices de vieillissement les plus faibles sont Momignies (0,77) et Cerfontaine (0,78).

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium),  
calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

Par rapport au processus global de vieillissement de la population, l'indice d'intensité de vieillissement fournit une indication de l'importance de la représentation du "4<sup>e</sup> âge" (80 ans et plus) au sein des 65 ans et plus.

**Tableau 4. Indice d'intensité du vieillissement, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1<sup>er</sup> janvier 2021**

	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Indice d'intensité du vieillissement	0,26	0,27	0,26	0,27	0,29

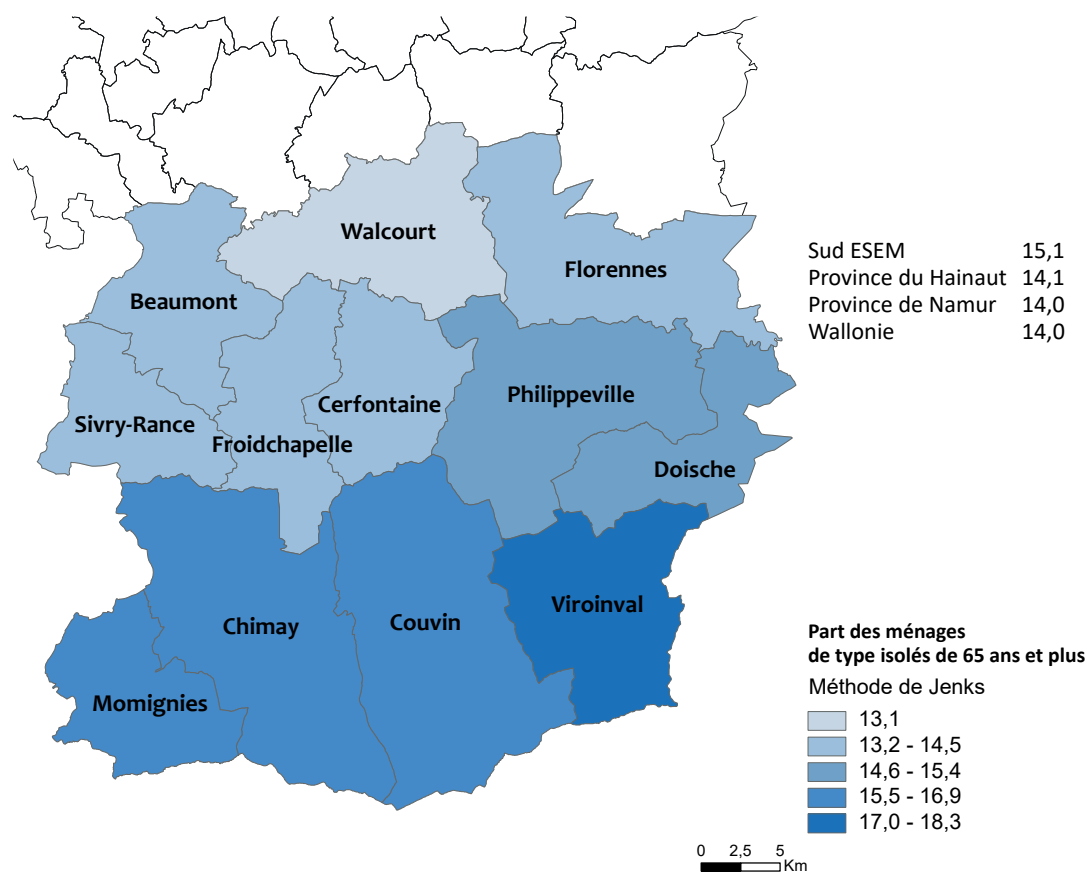
Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

*L'indice d'intensité du vieillissement du territoire s'élève à 0,26, ce qui est identique à la province du Hainaut et légèrement inférieur à la province de Namur (0,27), à la Wallonie (0,27) et à la Belgique (0,29).*

L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans ou plus et la population âgée de 65 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus<sup>4</sup>.

4. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Fécondité et Natalité. IWEPS ; 2021. Consultable sur : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/fecondite-et-natalite-indice-conjoncturel/>

**Carte 4. Part des ménages isolés de 65 ans et plus, territoire Sud ESEM, par commune, 1<sup>er</sup> janvier 2021**



Discrétisation : manuelle

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), Walstat

*Parmi l'ensemble des ménages privés du territoire Sud ESEM, 15,1 % sont des ménages isolés de 65 ans et plus. C'est proche des autres territoires puisque cette proportion atteint environ 14 % en Wallonie, en province de Namur et en Hainaut. Quel que soit le territoire, cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, parmi les ménages privés du territoire Sud ESEM, les femmes isolées de 65 ans et plus représentent 10,2 % (contre 4,9 % pour les hommes).*

*Au sein du territoire, les communes qui recensent les proportions les plus élevées sont Momignies (16,3 %), Couvin (16,5 %), Chimay (16,9 %) et Viroinval (18,3 %).*

La part des ménages isolés de 65 ans et plus est la part des ménages privés composés d'une seule personne (isolée) de 65 ans et plus dans le total des ménages privés. Les personnes vivant dans une maison de repos ou autre collectivité ne sont pas reprises dans ces chiffres.

**Tableau 5. Population selon la nationalité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1<sup>er</sup> janvier 2021**

		Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Belges		93 528	470 795	1 181 215	3 267 033	10 073 385
Etrangers	Effectifs	3 650	26 278	164 732	381 173	1 447 853
	en %	3,8	5,3	12,2	10,4	12,6
<b>Total</b>		<b>97 178</b>	<b>497 073</b>	<b>1 345 947</b>	<b>3 648 206</b>	<b>11 521 238</b>

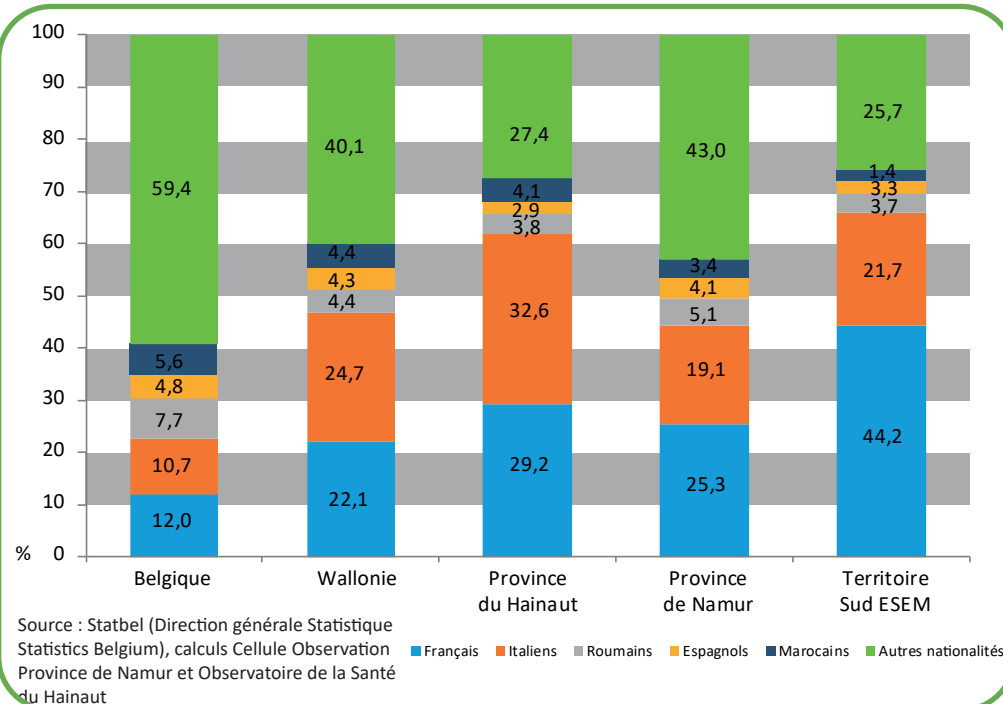
*Ce tableau présente les données concernant la population n'ayant pas la nationalité belge et non la population d'origine étrangère naturalisée Belge. Il est à noter qu'à la naissance, si un des deux parents est belge, l'enfant est belge ; si les parents sont étrangers mais que l'un des deux est né en Belgique, l'enfant est belge moyennant une déclaration ; si les deux parents sont étrangers nés à l'étranger, l'enfant est étranger.*

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

*En 2021, le territoire Sud ESEM compte une proportion de ressortissants étrangers (3,8 %) inférieure à celle de la province de Namur (5,3 %), de la province du Hainaut (12,2 %) ainsi que de la Wallonie (10,4 %) et de la Belgique (12,6 %).*

**Figure 5. Part des principales nationalités parmi les étrangers recensés, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1<sup>er</sup> janvier 2021**

*Sur l'ensemble du territoire Sud ESEM, 44,2 % des personnes de nationalité étrangère sont françaises. Les Italiens représentent 21,7 %.*



Au cours des 60 dernières années, la structure familiale a fortement évolué et de nouveaux modèles familiaux sont apparus, parmi lesquels les familles monoparentales. Celles-ci ont fortement augmenté au fil des années, et entraînent des questions sociétales étant donné la plus grande vulnérabilité dans ces familles<sup>7</sup>.

Socio-économiquement parlant, les familles monoparentales présentent un risque de pauvreté et d'exclusion plus élevé que les familles à deux parents, ont un accès restreint au marché de l'emploi (et cela est particulièrement vrai pour les femmes), présentent un taux de chômage plus élevé, de moins bonnes conditions de logement... Enfin, ces risques et ces difficultés sont également influencés par le nombre d'enfants<sup>8</sup>.

Une famille monoparentale se définit comme un ménage composé d'un adulte de référence, c'est-à-dire un chef de ménage, soit de sexe masculin, soit de sexe féminin et de ses enfants âgés de moins de 25 ans<sup>6</sup>.

**Tableau 6. Proportion (en %) de ménages monoparentaux selon le sexe du chef de ménage, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hommes	2,5	2,4	2,4	2,3	1,9
Femmes	9,0	9,0	10,8	9,8	8,0
<b>Total</b>	<b>11,5</b>	<b>11,5</b>	<b>13,2</b>	<b>12,2</b>	<b>9,8</b>

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*En 2020, la proportion de ménages monoparentaux représente 11,5 % de l'ensemble des ménages du territoire Sud ESEM. Cette proportion est identique à celle de la province de Namur, mais inférieure à celle de la province du Hainaut (13,2 %) et de la Wallonie (12,2 %).*

6. Cellule Observation de la santé, du social et du logement de la Province de Namur. Tableau de bord de la santé en province de Namur 2016. Province de Namur ; 2016.

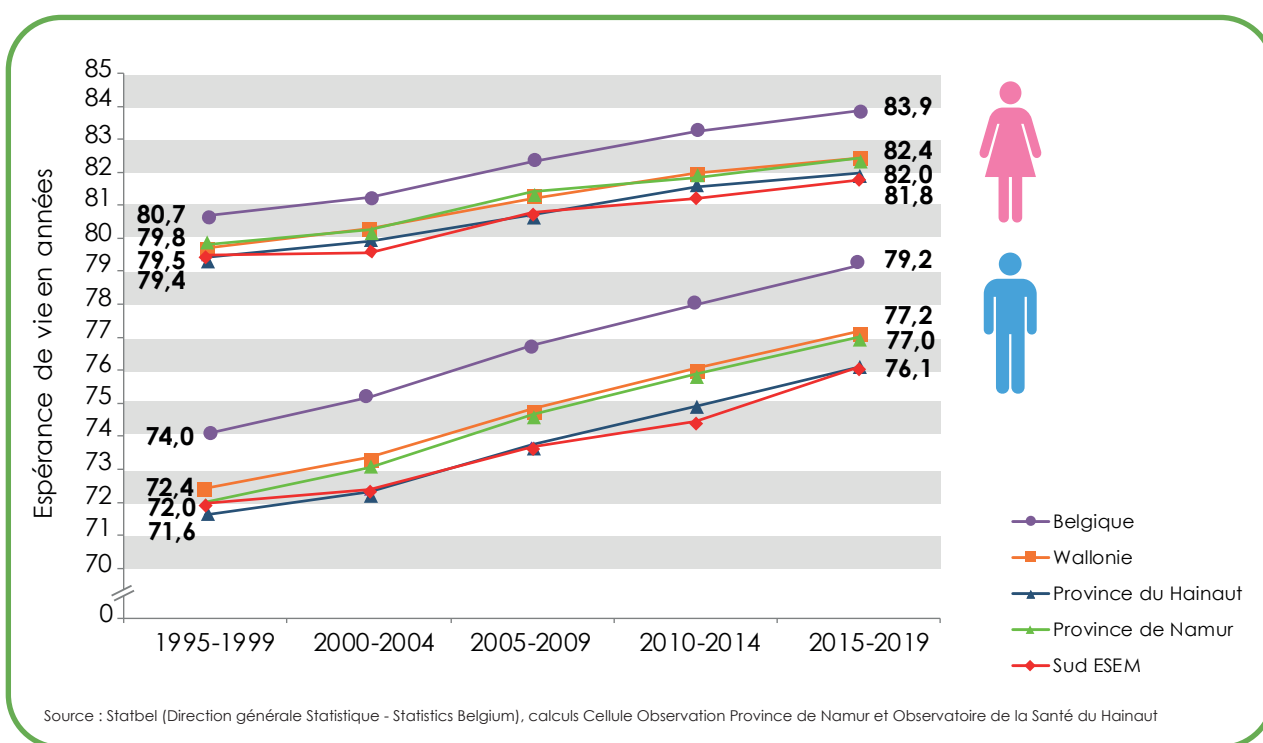
7. Étude du Centre Jean Gol. Les familles monoparentales : un défi de société à relever. CJG ; 2018.  
Consultable sur : <https://www.cjg.be/wp-content/uploads/2020/02/CJG-Etude-Famille-monoparentale.pdf>

8. Berger A. Famille monoparentale : attention pauvreté. Réseau Financité ; Décembre 2019.  
Consultable sur : [https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/analyse\\_monoparentalite\\_-\\_ab.docx.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/analyse_monoparentalite_-_ab.docx.pdf)

## B. SANTÉ

### B.1. Espérance de vie

Figure 6. Evolution de l'espérance de vie à la naissance, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1995-2019



L'espérance de vie à la naissance correspond au nombre moyen d'années que chaque individu d'une population, né au cours d'une année donnée, peut espérer vivre, en fonction des taux de mortalité observés cette année-là. Il s'agit d'une valeur calculée et non d'une moyenne observée dans une génération. Le mode de calcul de cet indicateur lui permet de ne pas être influencé par la structure d'âge de la population (par la proportion de personnes âgées notamment)<sup>9</sup>.

Le graphique montre une augmentation régulière de l'espérance de vie depuis plus de 20 ans, quel que soit l'échelon géographique.

L'augmentation est plus marquée pour les hommes que pour les femmes et la différence homme-femme a tendance à se réduire. En Sud ESEM, elle passe de 7,5 ans dans la période 1995-1999 en faveur des femmes à 5,6 ans durant la période 2015-2019.

Tout au long de l'évolution, l'espérance de vie en Sud ESEM est comparable à l'espérance de vie de la province de Namur et de la Wallonie qui sont très proches tout au long de l'évolution. L'écart observé avec l'espérance de vie belge augmente globalement, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Sud ESEM est moins élevée de 2,1 ans que celles des femmes belges (contre 1,2 an en 1995-1999). Cet écart s'élève à 3,1 ans chez les hommes (contre 2,1 ans en 1995-1999).

En 2020, l'épidémie de COVID-19 a entraîné une diminution temporaire de l'espérance de vie.

9. Wahl J.-P. Carnet Paysage, Les territoires paysagers de la Hesbaye Brabançonne. Jodoigne: C.E. Hesbaye Éditions ; 2008.[pdf](#)



## B.2. Mortalité totale

**Tableau 7. Indices comparatifs de mortalité, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 (Wallonie = 100)**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hommes	<b>106,3*</b>	100,8	<b>108,5*</b>	100,0	<b>86,1*</b>
Femmes	103,7	99,3	<b>102,9*</b>	100,0	<b>89,6*</b>

\* Indique le l'ICM est significativement différent de celui de la population de référence (Wallonie 2015-2019 = 100)

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

De façon générale, la Belgique présente une sous-mortalité qui est significative par rapport à la Wallonie et ce, quel que soit le sexe.

Au niveau Sud ESEM, on constate une surmortalité significative par rapport à la Wallonie chez les hommes (+6,3 %), comme c'est le cas en Hainaut (avec une surmortalité de 8,5 % chez les hommes). Pour les femmes, la différence n'est pas significative entre la mortalité des femmes en Sud ESEM et la mortalité des femmes wallonnes.

L'indice comparatif de mortalité (ICM) est le rapport entre le nombre de décès observés dans une population et le nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité de chaque tranche d'âge étaient identiques à ceux d'une population de référence à laquelle on attribue une valeur de 100. Cette méthode de calcul permet de gommer l'effet éventuel de la structure par âge de la population.

Exemple : un ICM de 107 signifie une mortalité supérieure de 7 % à la population de référence et un ICM de 84 signifie une mortalité de 16 % inférieure à la population de référence<sup>10</sup>.

Ces indices de mortalité permettent de comparer pour les hommes et les femmes, les taux de mortalité des différentes zones géographiques par rapport au territoire de référence qu'est la Wallonie. Ils sont calculés sur une période de 5 ans (2015-2019).

10. Jouglà E. Tests statistiques relatifs aux indicateurs de mortalité en population. Revue Epidémiologique et Santé Publique. 1997: 78- 84.

Les chiffres présentés dans ce diagnostic pour la mortalité prématurée sont les décès survenus avant l'âge de 75 ans. La mortalité prématurée était anciennement définie comme les décès survenant avant l'âge de 65 ans.

En Sud ESEM, en 2019, la mortalité prématurée représentait 38,7 % de l'ensemble des décès (respectivement 48,4 % pour les hommes et 27,8 % pour les femmes). Ces pourcentages sont similaires à ceux des provinces de Namur et du Hainaut.

La mortalité prématurée désigne les décès ayant lieu trop tôt c'est-à-dire avant l'âge correspondant à l'espérance de vie. Dans la définition de cet indicateur, différents seuils peuvent être utilisés<sup>11</sup>.

**Tableau 8. Indices comparatifs de mortalité prématurée (<75 ans), selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 (Wallonie = 100)**

	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hommes	<b>114,2*</b>	101,9	<b>112,0*</b>	100	<b>80,3*</b>
Femmes	<b>111,6*</b>	101,8	<b>105,6*</b>	100	<b>82,9*</b>

\*indique que l'ICM est significativement différent de celui de la population de référence (Wallonie 2015-2019 = 100)

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

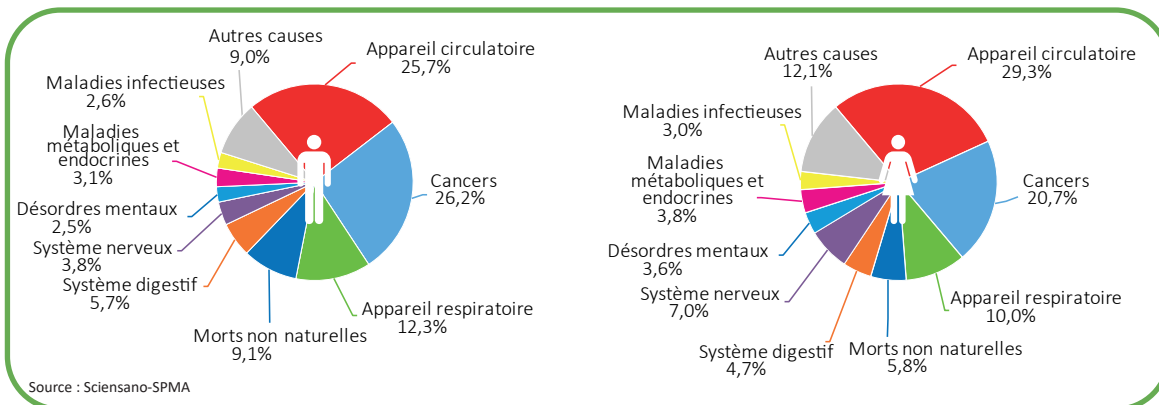
*La mortalité prématurée est statistiquement plus basse en Belgique qu'en Wallonie, et ce, quel que soit le sexe (respectivement moins 19,7 % pour les hommes, moins 17,1 % pour les femmes).*

*La mortalité prématurée est statistiquement plus haute en Sud ESEM qu'en Wallonie et ce tant chez les hommes (+14,2 %) que chez les femmes (+ 11,6 %). C'est aussi le cas pour la province du Hainaut où la mortalité prématurée est plus importante qu'en Wallonie, aussi bien chez les hommes (+ 12,0 %) que chez les femmes (+ 5,6 %). La mortalité prématurée en province de Namur est comparable à la mortalité prématurée wallonne.*

11. Eurostat newsrelease. Nombre de décès évitables en 2016. Dans le cas des moins de 75 ans, deux décès sur trois dans l'UE auraient pu être évités. Les maladies cardiaques et pulmonaires, principales catégories de décès évitables. 136/2019 – 5 septembre 2019

### B.3. Mortalité par causes

Figure 7. Proportion de décès selon la cause, hommes, femmes, arrondissements de Thuin et Philippeville, 2014-2018



Le territoire Sud ESEM regroupe toutes les communes de l'arrondissement de Philippeville et 5 des 11 communes de l'arrondissement de Thuin. L'échelle la plus fine de disponibilité des données de causes de décès étant l'arrondissement, nous étudions la répartition des décès sur le regroupement de ces deux arrondissements.

Dans les arrondissements de Thuin et Philippeville réunis, durant la période 2014-2018, les tumeurs (26,2 % des décès) représentent la cause principale de décès chez les hommes. Viennent ensuite les maladies liées à l'appareil circulatoire (25,7 %) et les maladies de l'appareil respiratoire (12,3 %).

Chez les femmes, la cause principale des décès est constituée des maladies de l'appareil circulatoire (29,3 % des décès). Viennent ensuite les tumeurs (20,7 %) puis les maladies de l'appareil respiratoire (10,0 %).

La quatrième cause de décès par ordre d'importance, à savoir les morts non naturelles, est la même chez les hommes et les femmes, mais avec une part plus importante chez les hommes (9,1 %) par rapport aux femmes (5,8 %).

Les trois premières causes de décès sont identiques chez les hommes et les femmes de ces 2 arrondissements. Cependant, on remarque que les 2 premières causes s'inversent en fonction du sexe.

Les décès liés à l'appareil circulatoire reprennent des maladies telles que les cardiopathies ischémiques (maladies coronariennes, crises cardiaques), les maladies cérébrovasculaires (accidents vasculaires cérébraux), les maladies hypertensives, les embolies pulmonaires, les troubles du rythme cardiaque...

La catégorie cancers reprend l'ensemble des décès par cancer quel que soit le site de la tumeur primitive : cancer du sein, cancer du poumon, cancer du côlon-rectum, cancer de la prostate...

Les décès liés à l'appareil respiratoire sont dus à des maladies telles que la grippe, les pneumonies, les bronchites (aigües ou chroniques), les bronchopneumopathies chroniques obstructives, l'asthme...

La catégorie "morts non naturelles" comprend les suicides, les chutes accidentelles, les accidents de transports, les empoisonnements accidentels et les homicides.

L'importance des décès par maladie cardiovasculaire chez les femmes s'explique essentiellement par l'espérance de vie plus longue des femmes par rapport aux hommes.

Les proportions peuvent varier légèrement d'un territoire à l'autre, mais on retrouve ces mêmes répartitions aussi bien en province de Namur et en province du Hainaut qu'à l'échelle belge ou wallonne.

## B.4. Etat de santé

**Tableau 9. Données sur l'état de santé des habitants, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Prévalence de diabète	7,4	7,1	8,0	8,0	6,6
Statut affection chronique	13,3	12,2	13,6	12,9	12,1

Source : Agence InterMutualiste

En 2020, la prévalence du diabète s'élève à 7,4 bénéficiaires pour 100 sur le territoire Sud ESEM. C'est légèrement plus élevé qu'en Belgique et en province de Namur mais légèrement plus faible qu'en province du Hainaut et en Wallonie.

A l'échelle communale, le territoire Sud ESEM est relativement homogène. On note néanmoins des prévalences plus basses à Cerfontaine (6,3 %) et Beaumont (6,5 %), qui pourraient s'expliquer en partie par une population plus jeune.

Une vigilance doit néanmoins être gardée dans les interprétations des chiffres de prévalence qui témoignent à la fois de la proportion de personnes atteintes du diabète, mais aussi du fait que la maladie soit diagnostiquée et prise en charge.

En 2020, 13,3 % des habitants du territoire Sud ESEM souffrent de maladie chronique. C'est proche des valeurs de la province du Hainaut et de la Wallonie, et légèrement plus élevé qu'en province de Namur et en Belgique.

La prévalence du diabète correspond au nombre de bénéficiaires<sup>12</sup> de médicaments antidiabétiques ou avec nomenclature correspondante (convention diabétique, passeport du diabète, trajets de soins diabète).

Le statut affection chronique correspond au nombre de bénéficiaires possédant le statut de personne atteinte d'une affection chronique.

12. Les bénéficiaires représentent la population de l'assurance soins de santé obligatoire (donc, la quasi-totalité de la population résidant en Belgique)

**Tableau 10. Données sur l'incapacité de travail de longue durée, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2018**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Incapacité de longue durée	4,0	3,3	5,1	4,2	3,5

Source : Agence InterMutualiste

En 2018, on comptabilise 4 % de personnes en incapacité de travail de longue durée sur le territoire Sud ESEM. C'est plus faible qu'en province du Hainaut (5,1 %), proche de la Wallonie (4,2 %) mais plus élevé qu'en Belgique (3,5 %) et qu'en province de Namur (3,3 %).

L'incapacité de travail de longue durée correspond au pourcentage de bénéficiaires comptant au moins 120 jours d'incapacité de travail (âge 20-64 ans), pas de statut pensionné.

## B.5. Comportements de santé

Les données relatives aux comportements de santé proviennent essentiellement de l'enquête nationale de santé. Vu la structure de l'échantillon, la province est l'échelle de territoire la plus fine. Vu le nombre limité de répondants en province de Namur, la marge d'erreur est élevée pour ce territoire.

**Tableau 11. Données relatives aux comportements de santé chez les 15 ans et plus, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2018**

En %	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Consommation recommandée de fruits	31,9	24,4	29,8	33,5
Consommation recommandée de légumes	40,9	35,7	40,7	39,3
Consommation quotidienne de tabac	15,3	18,8	18,8	15,4
Consommation quotidienne d'alcool	12,4	9,4	9,8	9,7
Sédentarité	38,2	40,6	36,7	28,8

Source : Sciensano-HIS 2018

*En Belgique, selon l'enquête nationale de santé, un tiers de la population (de 15 ans et plus) déclare consommer quotidiennement au moins 2 portions de fruits<sup>13</sup>. Cette proportion est proche de celle de la province de Namur, mais est plus élevée qu'en Wallonie (29,8 %) et qu'en province du Hainaut où seulement, un quart de la population est concernée.*

13. Une portion de fruits correspond à :

- un fruit de taille moyenne tel que : 1 pomme, 1 banane, 1 poire, 1 orange ou 1 nectarine, etc. ;
- un certain nombre de fruits de petites tailles tel que : 2 prunes, 2 mandarines, 3 abricots, 2 kiwis, 7 fraises, une poignée (environ 14) cerises, 6 litchis, une poignée de myrtilles, etc. ;
- un morceau de fruit de grande taille tel que : ½ pamplemousse, ½ mangue, ½ avocat, une bonne tranche de papaye, de melon, ou d'ananas, etc. ;
- 3 cuillères à soupe de salade de fruits frais.

Une portion de légumes correspond à :

- légumes verts : 2 lances de brocolis, 8 fleurons de chou-fleur, 4 cuillères à soupe de chou, épinards, légumes printaniers ou haricots verts, etc. ;
- légumes cuits : 3 cuillères à soupe de légumes cuisinés (cuits à la vapeur, bouillis, aux micro-ondes), comme des courgettes, des carottes, des choux de Bruxelles, etc. ;
- salades de légumes : 3 bâtons de céleri, 2 poches de concombre, 1 tomate de taille moyenne, 7 tomates-cerises ;
- légumes secs ou haricots : 3 cuillères à soupe de haricots rouges, de haricots beurre, de lentilles ou de pois chiches.

*De manière générale, la consommation quotidienne de légumes est plus fréquente que celle des fruits. En Belgique, en Wallonie et en province de Namur, environ 4 personnes (de 15 ans et plus) sur 10 déclarent consommer quotidiennement au moins 2 portions de légumes. La province du Hainaut observe une proportion un peu plus faible (35,7 %).*

*Toujours selon l'enquête nationale de santé, 15 % de la population (de 15 ans et plus) déclare être fumeurs quotidiens en Belgique. C'est similaire à la province de Namur et plus faible qu'en province du Hainaut et en Wallonie où 18,8 % de la population déclare fumer quotidiennement.*

*En ce qui concerne la consommation d'alcool, près de 10 % des Belges déclarent être consommateurs quotidiens. Les proportions sont similaires dans les autres territoires.*

*En province du Hainaut (40,6 %), en province de Namur (38,2 %) et en Wallonie (36,7 %), davantage d'habitants sont sédentaires, c'est-à-dire à risque par manque d'activité physique de loisir, qu'en Belgique (28,8 %).*

## C. SANTE MENTALE

D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), "la santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. La santé mentale est un droit fondamental de tout être humain. C'est aussi un aspect essentiel du développement personnel, communautaire et socioéconomique.

La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental. Il s'agit d'une réalité complexe qui varie d'une personne à une autre, avec divers degrés de difficulté et de souffrance et des manifestations sociales et cliniques qui peuvent être très différentes.

Les problèmes de santé mentale comprennent les troubles mentaux et les handicaps psychosociaux ainsi que d'autres états mentaux associés à une souffrance importante, une altération du fonctionnement ou un risque de comportement auto-agressif. Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de ressentir un bien-être mental moindre, mais ce n'est pas toujours ni nécessairement le cas".

Peu d'indicateurs statistiques existent pour évaluer cette "réalité complexe qui varie d'une personne à l'autre" qu'est la santé mentale. De plus, parmi les indicateurs existants, leur disponibilité est souvent limitée à des échelons géographiques relativement larges.

Pour les adultes, les communes du territoire Sud ESEM sont couvertes par les réseaux Réseau en Santé Mentale de la région du Centre pour les communes hainuyères et Réseau Santé Namur pour les communes de la province de Namur.

Ces réseaux ont pour objectifs généraux de favoriser la continuité des soins pour les personnes éprouvant des difficultés psychiques ou souffrant de troubles de la santé mentale, et de favoriser l'inclusion du public au sein de la communauté quel que soit leur lieu de résidence au sein de la zone d'activité du réseau.

Les partenaires de ces réseaux s'organisent pour remplir 5 fonctions :

- première ligne : rassembler des partenaires exerçant leurs activités dans la prévention, la promotion de la santé, la détection précoce, le dépistage et la pose d'un diagnostic, le soin ambulatoire ;
- aide et soins mobiles : amener l'aide et les soins sur le milieu de vie des personnes ;
- soins hospitaliers : viser une recherche de cohérence, de continuité des soins, d'articulation avec les partenaires extra hospitaliers ;
- habitat : avoir une action sur les enjeux liés à l'accès au logement, à l'hébergement, à l'habitat adapté ou spécifique ;
- réhabilitation : accorder les partenaires qui ont une action sur l'inclusion, la réinsertion, la revalidation, pour mener des actions coordonnées et développer des stratégies concertées

Pour les enfants et adolescents, les réseaux de santé mentale sont Rhéseau (communes hainuyères) et Kirikou (communes namuroises).

En 2015, a été approuvé le "Guide vers une nouvelle politique de soins de santé mentale pour enfants et adolescents". Ce Guide pose les fondements d'une nouvelle politique de santé mentale se basant sur les besoins des enfants et adolescents ainsi que de leur entourage ayant des problèmes psychiques ou psychologiques. Cette nouvelle politique se décline en 4 objectifs stratégiques :

- renforcer le leadership et la politique de santé mentale pour enfants et adolescents ;
- renforcer l'offre de soins en santé mentale et de l'action sociale pour une prise en compte globale, intégrée et adaptée aux besoins des enfants, des adolescents au plus près de la communauté ;
- mettre en œuvre des stratégies de promotion de la santé mentale et de prévention en santé mentale ;
- renforcer les systèmes d'informations relatives aux soins, d'enregistrement et de communication et la recherche dans le domaine de la santé mentale

Sur base de ce guide, des réseaux intersectoriels de santé mentale se sont mis en place sur toutes les provinces belges afin de regrouper l'ensemble des partenaires concernés.

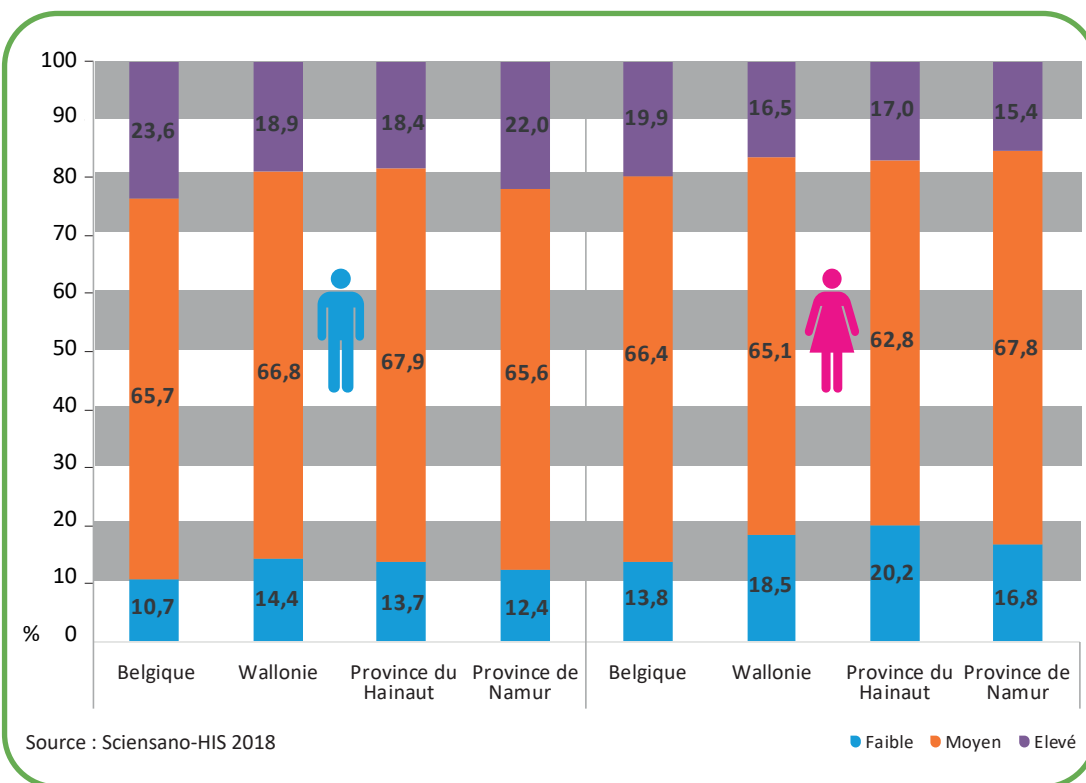
Au sein de chaque réseau, des partenaires issus des secteurs de la santé mentale, des soins de santé, de l'action sociale, de l'aide aux personnes sont engagés dans la volonté de créer des synergies pour mieux collaborer. Cette collaboration se concrétise dans différents programmes d'activités :

- prévention universelle et promotion de la santé ;
- détection et intervention précoces ;
- consultation et liaison intersectorielle ;
- offre de base de soins en santé mentale spécialisés pour enfants et adolescents dans un cadre ambulatoire, semi-résidentiel et résidentiel ;
- soins en santé mentale d'outreaching pour les enfants et adolescents par l'organisation de soins de crise, l'aide assertive mobile et la coordination des soins ;
- soutien à l'intégration et à l'inclusion axé sur le rétablissement.



## C.1. Niveau de satisfaction à l'égard de la vie

Figure 8. Distribution (en %) de la population de 15 ans et plus selon le niveau de satisfaction à l'égard de la vie, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2018



Les femmes wallonnes rapportent plus fréquemment que la moyenne belge un faible niveau de satisfaction à l'égard de leur vie.

La proportion d'hommes et de femmes qui ont un niveau élevé de satisfaction par rapport à la vie est plus faible en Wallonie (18,9 % des hommes et 16,5 % des femmes) qu'en Belgique (23,6 % des hommes et 19,9 % des femmes). Compte tenu des marges d'erreur, la différence n'est pas significative pour les provinces.

## C.2. Troubles anxieux et dépressifs

Les antidépresseurs sont indiqués dans le traitement du trouble dépressif ainsi que certains troubles anxieux, les troubles obsessionnels compulsifs, certains types de douleurs...<sup>16</sup>

Les antipsychotiques peuvent soulager les symptômes de la psychose comme les idées délirantes (fausses croyances) et les hallucinations (voir ou entendre quelque chose qui n'existe pas). Ces médicaments, qu'on appelait autrefois tranquillisants majeurs et neuroleptiques, sont la principale catégorie de médicaments utilisés pour traiter les personnes ayant la schizophrénie. On les utilise également pour traiter la psychose associée au trouble bipolaire, à la dépression et à la maladie d'Alzheimer, stabiliser l'humeur des personnes ayant un trouble bipolaire, réduire l'anxiété des personnes aux prises avec un trouble anxieux et atténuer les tics des personnes ayant le syndrome de Gilles de La Tourette<sup>15</sup>.

**Tableau 12. Pourcentage de consommateurs de psychotropes, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Proportion de consommateurs d'antidépresseurs	18,0	16,9	15,6	15,7	13,2
Proportion de consommateurs d'antipsychotiques	3,6	3,6	4,0	3,9	3,6

Source : Agence InterMutualiste

*La proportion de personnes qui consomment des antidépresseurs atteint 18 % en Sud ESEM. C'est plus élevé qu'aux échelles provinciale, régionale et nationale.*

15. Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), Université de Toronto. Consultable sur : <https://www.camh.ca/fr/info-sante/index-sur-la-sante-mentale-et-la-dependance/les-antipsychotiques>

16. Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Point sur les antidépresseurs 25/04/2005. Consultable sur : <https://archiveansm.integra.fr/S-informer/Communique-Communique-Points-presse/Point-sur-les-antidepresseurs>

La proportion de consommateurs d'antipsychotiques en Sud ESEM est identique à la prévalence belge (3,6 %).

D'après l'enquête nationale de santé, en 2018, la prévalence des troubles anxieux généralisés (selon le GAD, score 10 +) en Wallonie s'élève à 15,5 %. C'est une proportion comparable à celles des provinces du Hainaut et de Namur. Cependant, elle est plus élevée qu'en Belgique où 11,2 % de la population de 15 ans rapporte un trouble anxieux généralisé.

D'autre part, la prévalence des troubles anxieux généralisés est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (en Wallonie, elle concerne 19,9 % des femmes et 10,7 % des hommes). A l'échelle provinciale, étant donné les marges d'erreurs, cette différence n'est pas statistiquement significative.

D'après la même enquête, la proportion de personnes de 15 ans et plus qui présentent une dépression (majeure ou non) en Wallonie s'élève à 7,4 %. C'est une proportion comparable à celles des provinces du Hainaut et de Namur mais plus élevée qu'en Belgique (4,8 %).

### C.3. Idéation suicidaire et tentatives de suicide

**Tableau 13. Proportion en % de personnes (de 15 ans et plus) déclarant avoir déjà pensé au suicide au cours de leur vie, selon le sexe, Belgique-Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2018**

En %	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hommes	10,4	12,9	13,0	12,3
Femmes	20,2	19,1	18,4	15,5

Source : Sciensano-HIS 2018

Selon l'Enquête nationale de santé de 2018, en Belgique, les femmes ont tendance à déclarer plus souvent que les hommes avoir déjà pensé au suicide au cours de leur vie (15,5 % contre 12,3 %).

La situation à l'échelle provinciale ne diffère pas de celles de la Wallonie ou de la Belgique, que ce soit en province du Hainaut ou en province de Namur. Les personnes plus âgées sont moins nombreuses à déclarer avoir déjà pensé au suicide. Ceci pourrait être lié à un biais de rappel plutôt qu'à une différence entre générations.

**Tableau 14. Proportion en % de personnes (de 15 ans et plus) déclarant avoir tenté de se suicider au cours de leur vie, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2018**

En %	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hommes	1,3	5,4	3,8	3,1
Femmes	7,2	10,0	8,1	5,4

Source : Sciensano-HIS 2018

*En Belgique, en Wallonie et en province de Namur, la proportion de personnes qui déclarent avoir déjà tenté de se suicider est plus importante parmi les femmes que parmi les hommes. Au vu des marges d'erreur, la différence entre hommes et femmes n'apparaît pas en Hainaut.*

## C.4. Décès par suicide

**Tableau 15. Indices comparatifs de mortalité par suicide, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2014-2018 (Wallonie = 100)**

		Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Nombre moyen de suicides (décès)		108	247	691	1 833
Indice comparatif de mortalité	Hommes	103,8	100,2	100	82,3*
	Femmes	142,1*	86,8*	100	86,3*
	Total	115,0*	95,9	100	84,1*

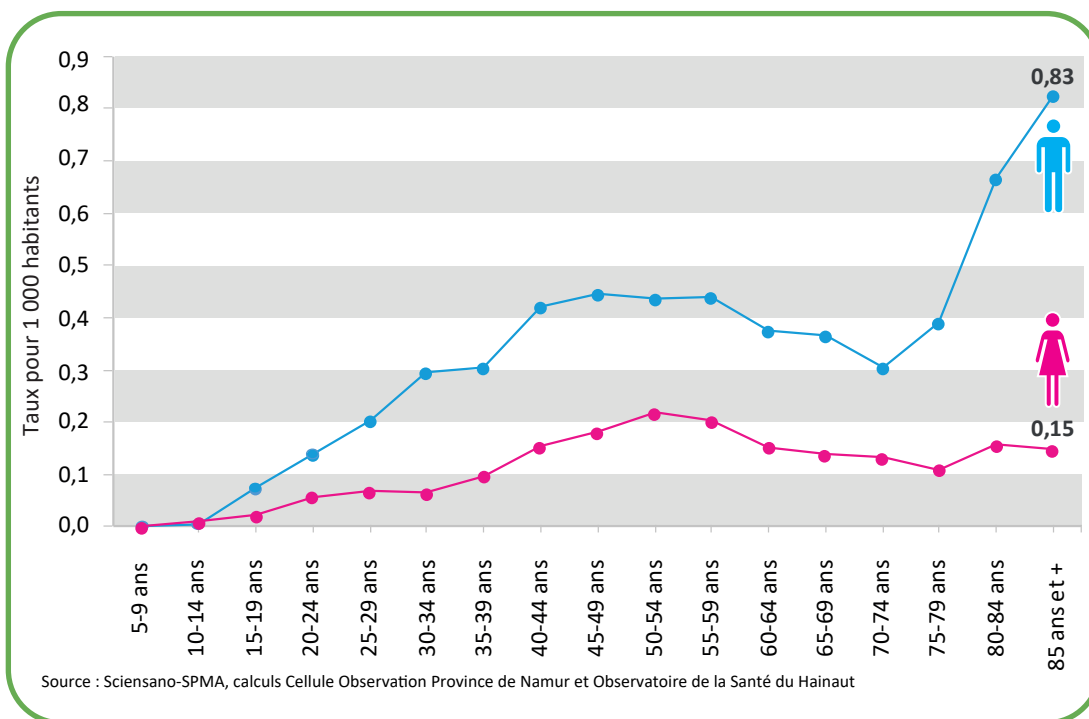
\*indique que l'ICM est significativement différent de celui de la population de référence (Wallonie 2015-2019 = 100)

Source : Sciensano-SPMA, calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*Concernant la mortalité par suicide, la Belgique présente une sous-mortalité qui est significative par rapport à la Wallonie, et ce quel que soit le sexe.*

*Au niveau de la province de Namur, on constate une surmortalité significative par rapport à la Wallonie chez les femmes (+42,1 %). Concernant la province du Hainaut, la mortalité est significativement plus basse pour les femmes (-13,2 %) par rapport à la Wallonie.*

Figure 9. Taux de mortalité par suicide, selon l'âge et le sexe, Wallonie, 2014-2018



Le profil général du taux de mortalité par suicide est similaire pour la Belgique et la Wallonie. En effet, ce taux est nettement plus élevé chez l'homme, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Pour les hommes, il s'élève progressivement pour atteindre un premier plateau entre 40 et 60 ans. Il redescend légèrement entre 60 et 70 ans, avant de s'élever fortement ensuite. Pour les femmes, le taux de mortalité par suicide augmente également progressivement avec l'âge, pour atteindre un premier pic vers 50-54 ans, puis un deuxième pic vers 80-84 ans. Contrairement à ce qu'on observe chez les hommes, le taux de mortalité par suicide diminue ensuite légèrement chez les femmes de 85 ans et plus.

## D. OFFRE ET CONSOMMATION DE SOINS

### D.1. Offre de soins

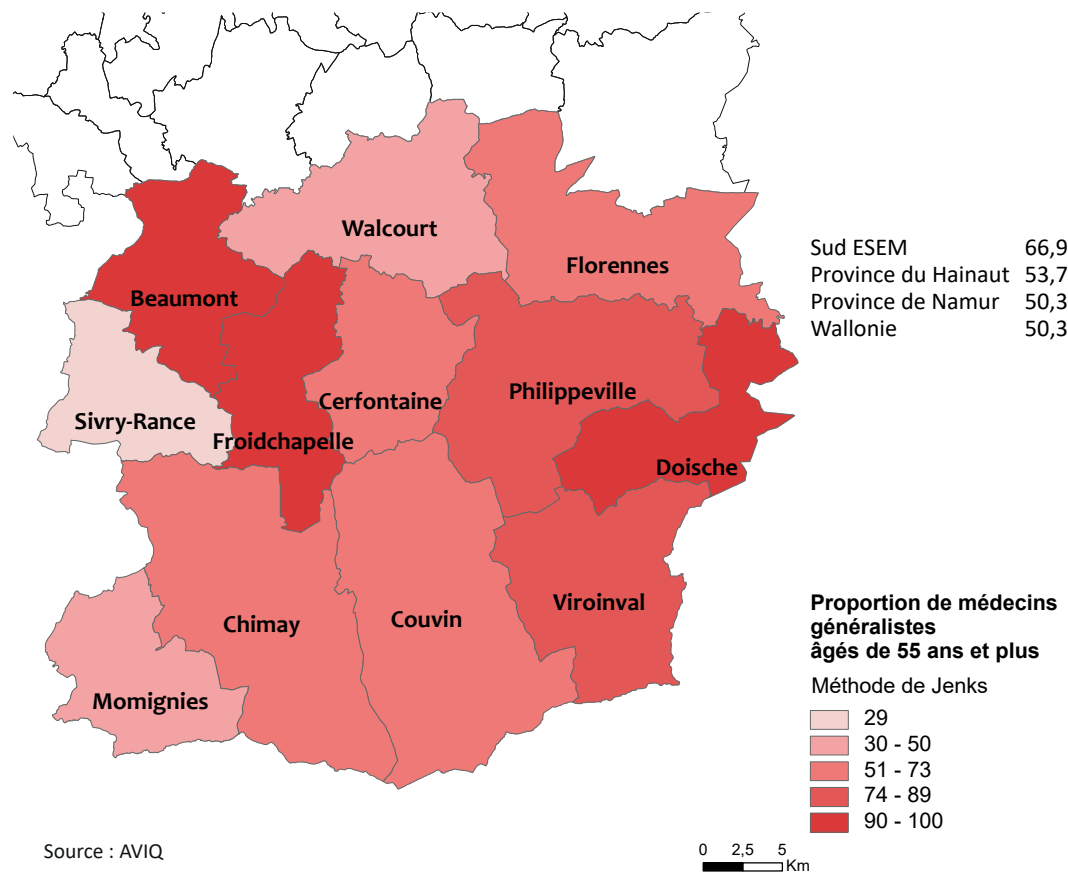
Tableau 16. Nombre de médecins généralistes, selon le sexe et nombre d'habitants par médecin généraliste, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 31 décembre 2019

		Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie
Nombre de médecins généralistes	Femmes	40	243	500	1 583
	Hommes	66	311	771	2 080
	<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>554</b>	<b>1271</b>	<b>3 663</b>
Nombre d'habitants par médecin généraliste		918	892	1082	992

Source : AVIQ

*En 2019, le territoire Sud ESEM comptait 106 médecins généralistes, ce qui représente un médecin pour 918 habitants. C'est une densité médicale proche des autres territoires observés. Quel que soit le territoire, il y a plus d'hommes parmi les médecins généralistes que de femmes. Néanmoins, parmi les médecins généralistes de moins de 40 ans, près de deux tiers sont des femmes. Ce pourcentage montre une féminisation progressive de la profession.*

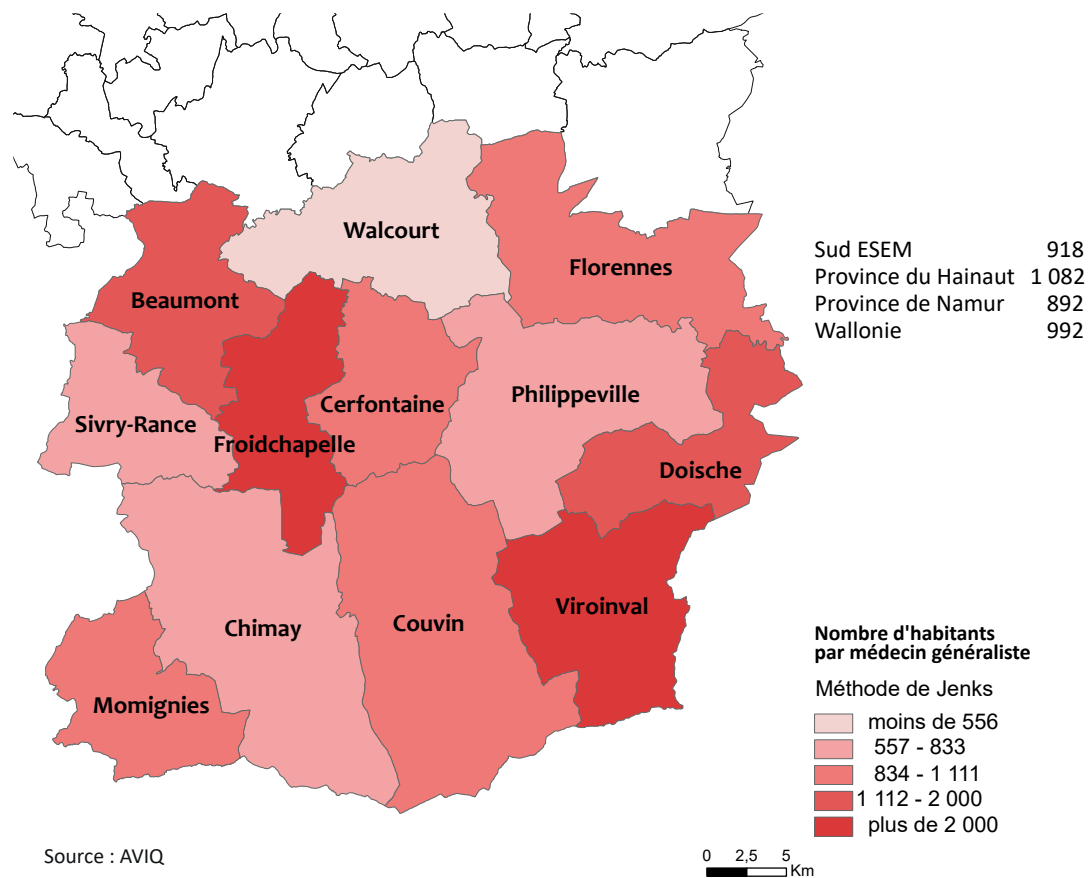
**Carte 5. Proportion (en %) de médecins généralistes de 55 ans et plus, territoire Sud ESEM, par commune, 31 décembre 2019**



*Globalement, le territoire enregistre une proportion de médecins âgés d'au moins 55 ans plus élevée que les autres niveaux territoriaux.*

*Au sein des communes de Beaumont, Doische et Froidchapelle, l'ensemble des médecins généralistes ont au moins 55 ans.*

**Carte 6. Nombre d'habitants par médecin généraliste, territoire Sud ESEM, par commune, 31 décembre 2019**



*Au niveau des communes du territoire, la commune de Froidchappelle semble la moins bien lotie au niveau de la densité de médecin généraliste, puisqu'on en compte un pour 3 959 habitants. A l'inverse, la commune la mieux lotie est Walcourt avec un médecin généraliste pour 298 habitants.*



**Tableau 17. Nombre et densité de lits d'hôpitaux généraux et psychiatriques, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2022**

		Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Hôpitaux généraux et universitaires	Nombre de lits	144	1 938	6 295	15 552	49 788
	Densité pour 1 000 hab.	1,5	3,9	4,7	4,3	4,3
Hopitaux psychiatriques	Nombre de lits	0	716	1 915	4 726	15 857
	Densité pour 1 000 hab.	0	1,4	1,4	1,3	1,4

Source : SPF Santé Publique

*Le territoire Sud ESEM compte un hôpital, le centre de santé des Fagnes, situé à Chimay. Celui-ci dispose de 144 lits, dont 15 en pédiatrie, 24 en gériatrie et 15 en maternité.*

**Tableau 18. Nombre et densité de lits MR Et MRS et lits en résidence service, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2022**

		Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie
Lits MR (maison de repos)	Nombre	636	2 776	9 696	23 092
	Densité pour 1 000 habitants de 65 ans et +	31,5	28,6	37,2	32,7
Lits MRS (maison de repos et de soins)	Nombre	531	3 220	10 222	25 341
	Densité pour 1 000 habitants de 65 ans et +	26,3	33,2	39,2	35,9
Lits MR + MRS	<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>5 996</b>	<b>19 918</b>	<b>48 433</b>
Lits en RS (résidence service)		88	540	1 829	4 315

*L'ensemble des lits MR et MRS du territoire Sud ESEM comptabilise un total de 1 167 lits, dont 531 sont agréés en repos et soins. Avec 26,3 lits pour 1 000 habitants de 65 ans et plus, le territoire compte moins de lits MRS que les autres niveaux territoriaux. La densité de lits MR est par contre plus favorable sur le territoire Sud ESEM (31,5) en comparaison avec la province de Namur (28,6).*

Source : AVIQ

## D.2. Consommation de soins

Tableau 19. Contacts avec les praticiens dans l'année, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique	Période
Contacts avec le médecin généraliste	83,9	83,0	81,0	81,0	82,0	2019
Contacts avec le médecin spécialiste	58,1	59,0	60,7	60,5	58,3	2020
Contacts avec le dentiste	44,2	48,8	44,2	49,4	54,6	2020

Source : Agence InterMutualiste

*En 2019, 83,9 % de la population du territoire Sud ESEM a eu au moins un contact avec un médecin généraliste. C'est proche des valeurs des autres territoires.*

*En 2020, 58,1 % de la population du territoire Sud ESEM a consulté au moins une fois un médecin spécialiste. C'est également une valeur proche de celles des autres territoires observés.*

*Enfin, en 2020, 44,2 % de la population a eu au moins un contact avec un dentiste, ce qui est identique à la province du Hainaut mais inférieur à la province de Namur (48,8 %), à la Wallonie (49,4 %) et à la Belgique (54,5 %).*

**Tableau 20. Dépistage du cancer du sein, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Participation au programme de dépistage organisé	3,5	4,7	4,9	4,7	32,2
Mammographie diagnostique	48,2	47,1	47,3	46,8	27,4
<b>Total</b>	<b>51,7</b>	<b>51,8</b>	<b>52,2</b>	<b>51,5</b>	<b>59,7</b>

Source : Agence InterMutualiste

*En 2019, le taux de couverture par Mammotest (programme de dépistage organisé) s'élève à 3,5 % sur le territoire Sud ESEM. C'est un peu plus faible qu'en province de Namur, province du Hainaut et qu'en Wallonie mais nettement inférieur au taux belge (32,2 %). Ceci s'explique par la forte adhésion de la population de la Flandre au programme organisé de dépistage du cancer du sein. A l'inverse, le taux de couverture par mammographie diagnostique est légèrement plus élevé sur le territoire Sud ESEM (48,2 %) qu'au sein des autres territoires.*

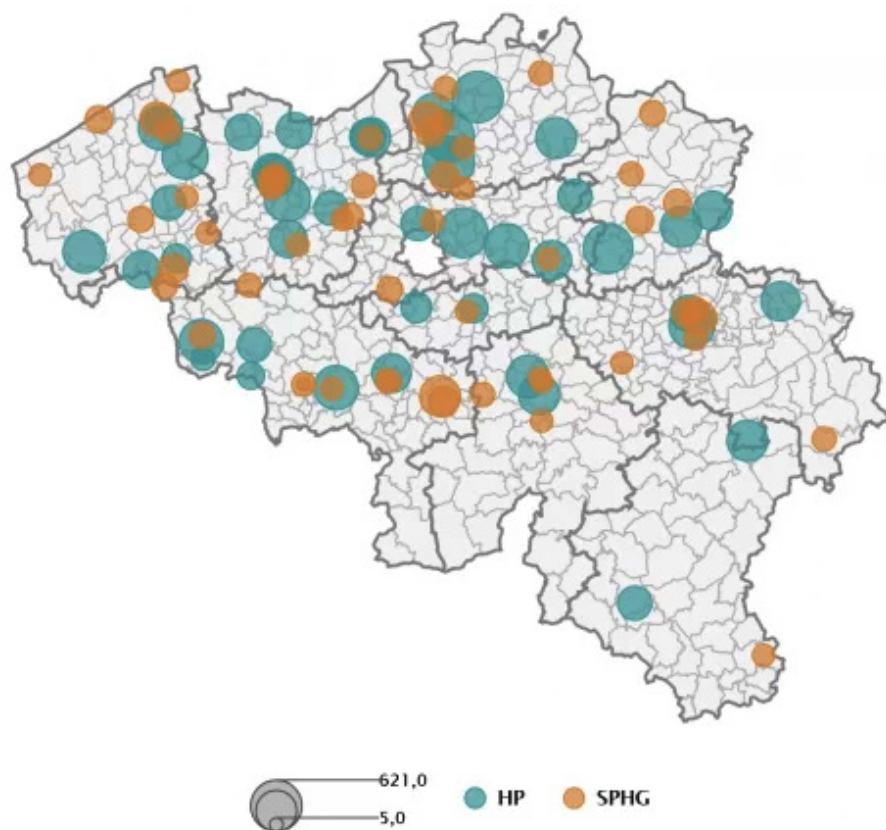
*Au total, plus d'une femme sur 2 a réalisé un examen de dépistage du cancer du sein en 2019 et ce quel que soit le territoire. Pour la Belgique, cette proportion atteint 59,7 %.*

La couverture par Mammotest est le nombre de femmes de la population étudiée ayant subi un Mammotest, que celles-ci aient déjà eu ou pas une mammographie diagnostique, pendant la période étudiée de 2 ans, divisé par la population étudiée. La population étudiée est constituée des femmes inscrites à l'assurance maladie obligatoire et dont l'âge est compris entre 50 et 69 ans. La couverture par mammographie diagnostique correspond au nombre de femmes de la population étudiée qui ont subi au moins un examen mammographique diagnostique et aucun Mammotest pendant la période étudiée de deux ans, divisé par la population étudiée. La couverture totale additionne la couverture par Mammotest et la couverture par mammographie diagnostique. Elle mesure le nombre de femmes de la population étudiée qui ont bénéficié d'au moins une mammographie diagnostique et/ou d'un Mammotest pendant la période étudiée de deux ans, divisé par la population étudiée<sup>20</sup>.

20. Fabri, V., A. Leclercq, Boutsen M. Programme du Dépistage du Cancer du Sein. Comparaison du troisième tour (2007- 2008) et quatrième tour (2009-2010). Rapport numéro 8 de l'Agence Intermutualiste. Septembre 2014. Consultable sur : [https://ima-aim.be/IMG/pdf/8e\\_aim\\_d-pistage\\_cancer\\_du-sein\\_2014.pdf](https://ima-aim.be/IMG/pdf/8e_aim_d-pistage_cancer_du-sein_2014.pdf)

### D.3. Offre de soins psychiatriques

Carte 7. Localisation des hôpitaux psychiatriques (HP) et des services psychiatriques en hôpital général (SPHG)

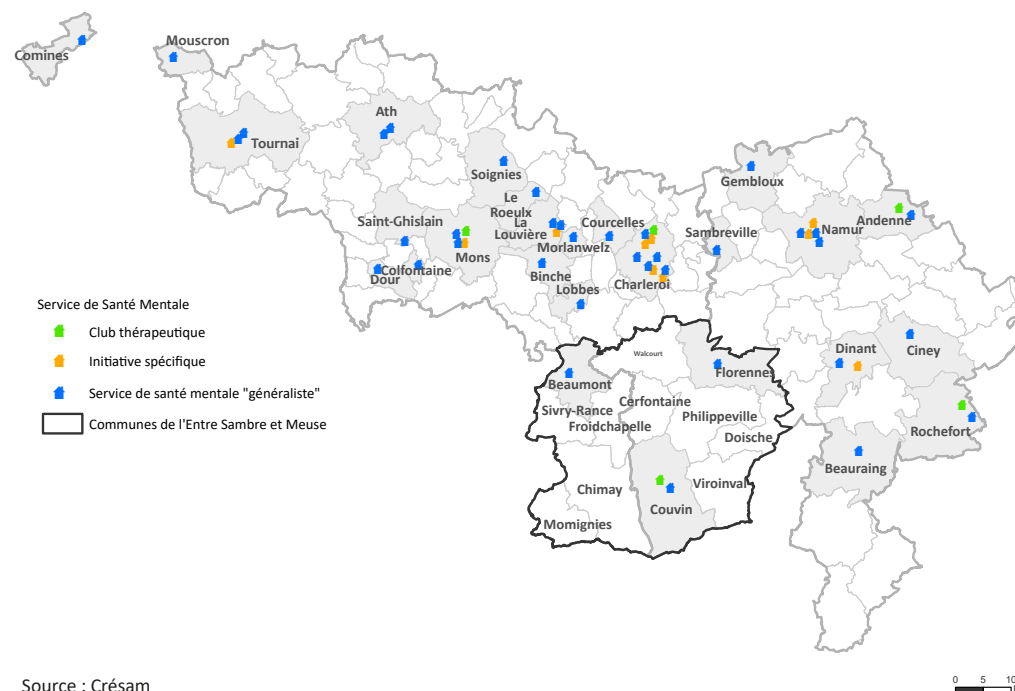


Source : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

La Belgique compte 51 hôpitaux psychiatriques (HP) et 67 services psychiatriques au sein des hôpitaux généraux (SPHG) où peuvent se rendre les adultes présentant des problèmes psychiatriques.

La répartition sur le territoire belge est inégale. Le nord du pays dispose de plus de structures que la Wallonie. En Wallonie, l'axe Tournai-Namur comprend plusieurs structures psychiatriques. A l'inverse, le territoire Sud ESEM ne compte aucun lit psychiatrique.

Carte 8. Localisation des services de santé mentale



Source : Crésam

## E. NIVEAUX ET CONDITIONS DE VIE

Il existe un lien marqué entre la situation socio-économique d'une personne et son état de santé et son espérance de vie.

### E.1. Revenus et aides sociales

Tableau 21. Revenu médian par déclaration (euros), Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019

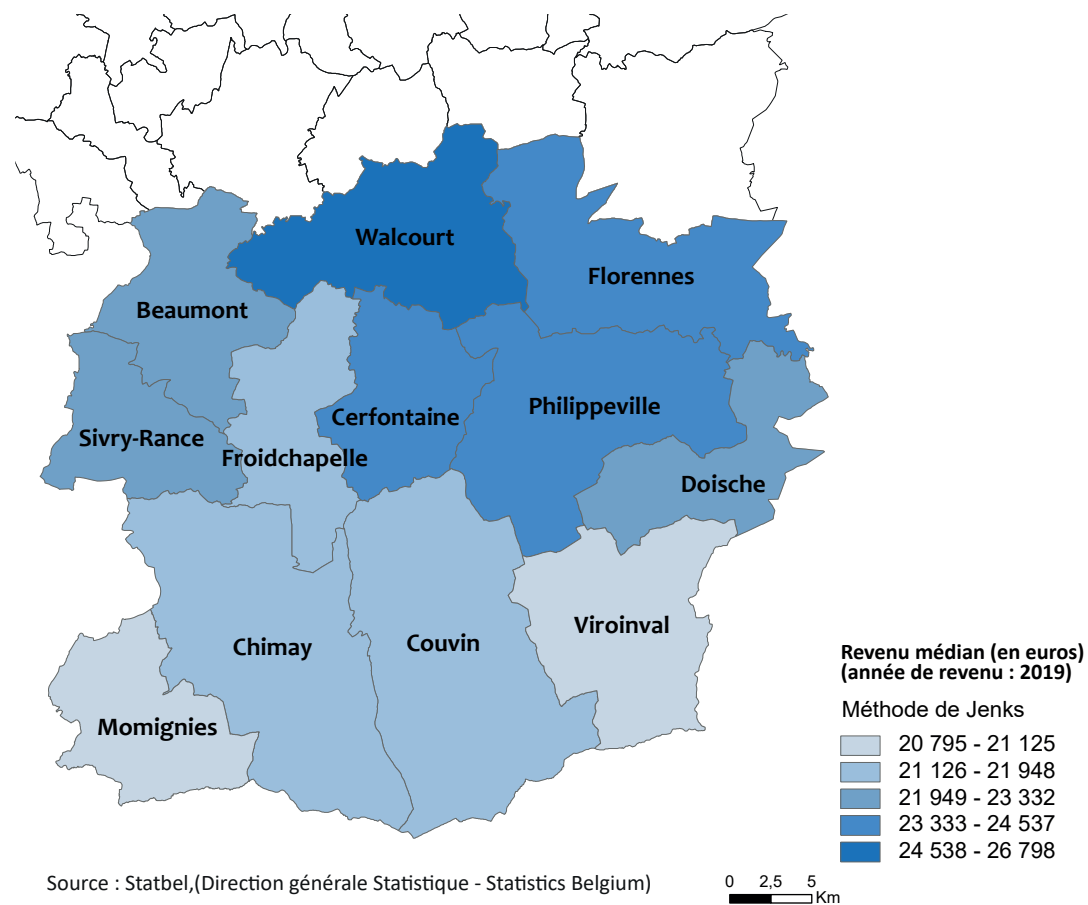
	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Revenu médian (en €)	23 025	24 743	22 667	23 942	25 475

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*Le revenu médian par déclaration fiscale au cours de l'année 2019 s'élève à 23 025 € pour le territoire Sud ESEM. C'est proche de celui de la province du Hainaut (22 667 €).*

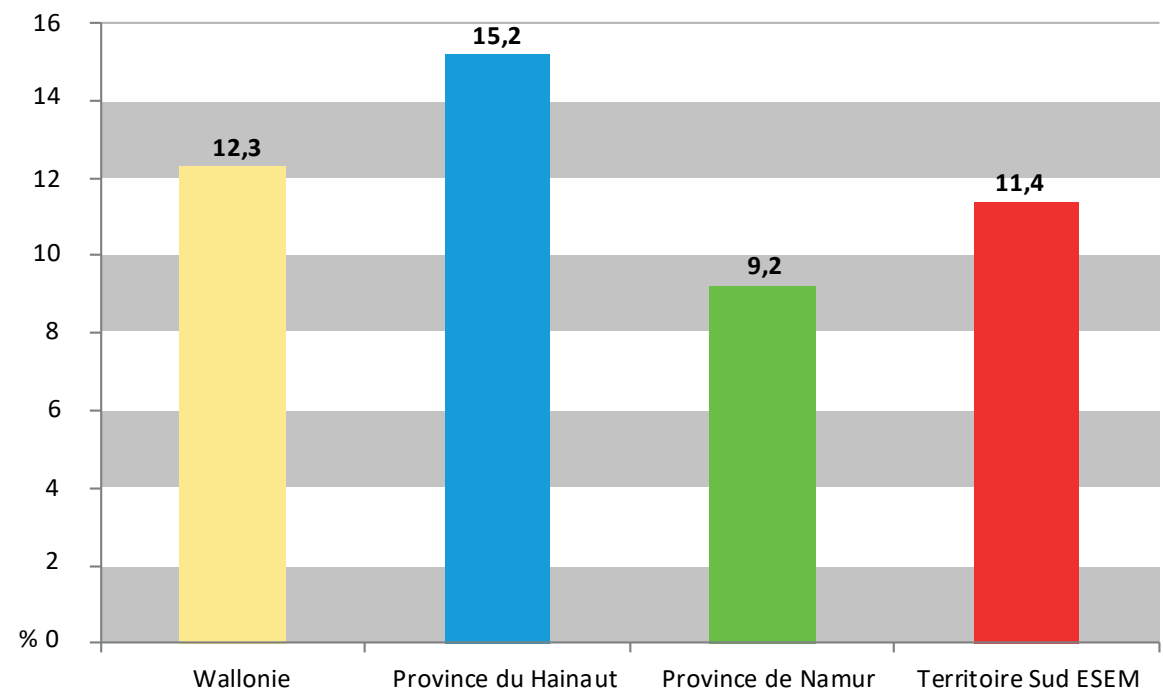
Le revenu médian par déclaration fiscale est le revenu situé au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus. Autrement dit, le revenu médian est tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié a un revenu supérieur. A la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par des valeurs extrêmes<sup>5</sup>.

### Carte 9. Revenu médian par déclaration, territoire Sud ESEM, par commune, 2019



*Au niveau des communes du territoire, la situation est plus hétérogène. Les habitants du sud du territoire ont des revenus moins élevés qu'au centre et au nord du Sud ESEM.*

**Figure 10. Proportion (en %) de mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019**



Source : IWEPS-Walstat

*En 2019, 11,4 % des mineurs du territoire Sud ESEM vivent dans un ménage dont aucun des parents ne travaille. C'est plus faible qu'en Wallonie, où cette proportion atteint 12,3 %.*

**Tableau 22. Proportion (en %) de personnes bénéficiant d'un RIS ou équivalent (ERIS), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie
Bénéficiaires (E)RIS	2,6	2,9	3,9	3,4

Source : IWEPS-Walstat

*En 2020, 2,57 % des personnes âgées de 18 à 64 ans étaient bénéficiaires du (E)RIS. C'est une proportion plus faible qu'en province de Namur (2,90 %), qu'en province du Hainaut (3,89 %) et qu'en Wallonie (3,42 %).*

Le revenu d'intégration sociale (RIS) est une aide financière rentrant dans le cadre du droit à l'intégration sociale. Il est accordé sur base de certaines conditions par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Il remplace l'ancien minimex.



**Tableau 23. Proportion (en %) de personnes bénéficiant de la GRAPA, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2021**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie
Bénéficiaires GRAPA	5,6	5,6	5,7	5,5

Source : IWEPS-Walstat

*Concernant les personnes âgées de 65 ans et plus du territoire Sud ESEM, elles sont 5,61 % à toucher la GRAPA. C'est une situation similaire aux trois autres territoires observés.*

**Tableau 24. Droit à l'intervention majorée et invalidité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020**

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Bénéficiaires de l'intervention majorée	21,0	17,9	23,7	21,3	18,8
Invalidité indemnisée	7,7	6,4	9,8	8,1	6,7

Source : Agence InterMutualiste

*En 2020, environ un cinquième de la population du territoire Sud ESEM est bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). C'est similaire à la Wallonie, légèrement plus élevé qu'en province de Namur et en Belgique et légèrement plus faible qu'en province du Hainaut.*

*Toujours en 2020, on recense 7,7 % de la population comme étant invalides. C'est plus élevé qu'en province de Namur et en Belgique et plus faible qu'en province du Hainaut et en Wallonie.*

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes<sup>21</sup>.

21. Service fédéral des Pensions – La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA). SPF Pensions ; 2020. Consultable sur : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa>

## E.2. Niveau d'instruction

Tableau 25. Répartition de la population (de 25 ans et plus) en fonction du niveau d'études, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2017

En %	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Enseignement supérieur	22,5	28,1	22,1	26,4	28,6
Enseignement secondaire supérieur	40,0	38,9	39,6	39,0	39,9
Enseignement secondaire inférieur, primaire et sans diplôme	37,5	33,0	38,3	34,6	31,5

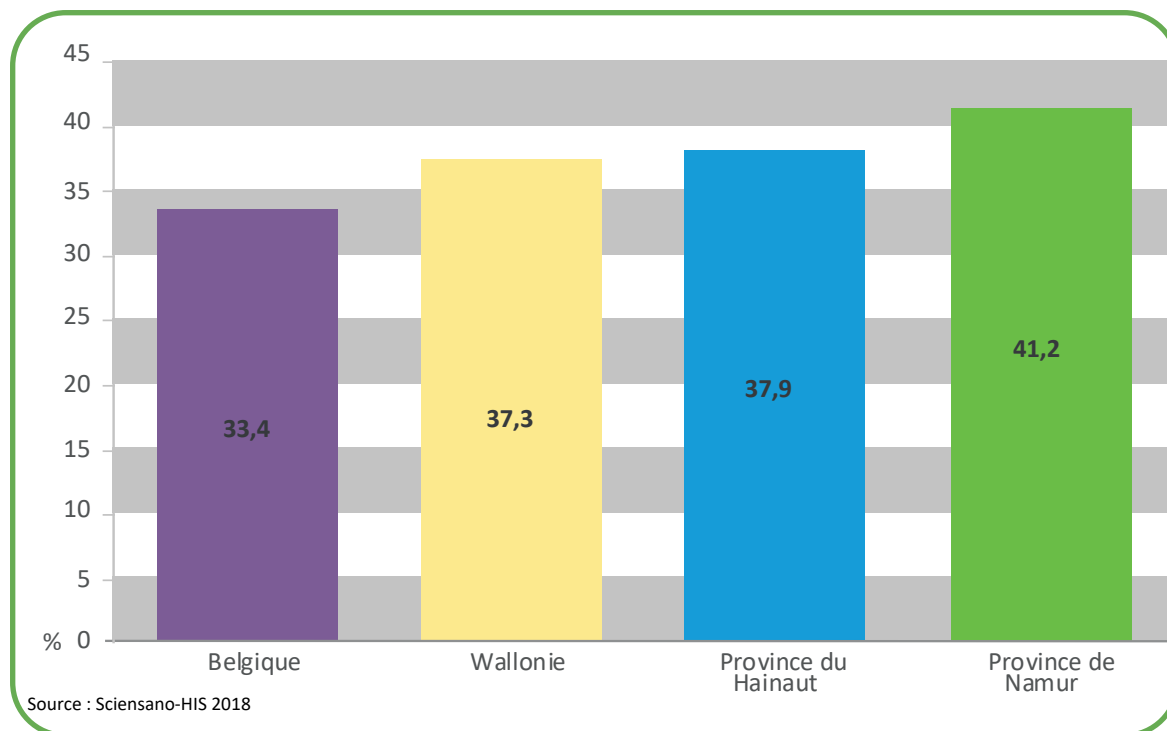
Source: Statbel, Censur 2017

*En Sud ESEM en 2017, 22,5 % de la population âgée de 25 ans et plus a un diplôme de l'enseignement supérieur. C'est une proportion comparable à celle de la province du Hainaut (22,1 %) mais inférieure aux autres territoires où les proportions sont plus élevées.*

*La proportion de personnes qui ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur atteint 37,5 % en Sud ESEM. C'est proche de la proportion hainuyère (38,3 %). En revanche, cette proportion est plus élevée que celles de la province de Namur (33,0 %), de Wallonie (34,6 %) et de Belgique (31,5 %).*

### E.3. Littératie en santé

Figure 11. Proportion (en %) de la population de 15 ans et plus qui a un faible niveau de littératie en santé, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur



*En Wallonie, plus d'une personne sur 3 a un faible niveau de littératie en santé (37,3 %). Cela signifie que ces personnes ne disposent pas de compétences suffisantes pour prendre des décisions concernant leur santé. Compte tenu des marges d'erreur, la situation est comparable en province du Hainaut (37,9 %) et en province de Namur (41,2 %). Mais elle est moins favorable que dans le nord du pays.*

La littératie en santé désigne «les connaissances, la motivation et les compétences des personnes pour accéder, comprendre, évaluer et appliquer les informations sur la santé afin de porter des jugements et de prendre des décisions dans la vie quotidienne concernant les soins de santé, la prévention des maladies et la promotion de la santé pour maintenir ou améliorer la qualité de vie au cours de la vie»<sup>22</sup>.

## F. NATALITE ET PETITE ENFANCE

### F.1. Grossesses et naissances

Au regard des dernières données fournies par la Direction générale Statistique (DGS) du Service public fédéral (SPF) Economie (Statbel), l'âge moyen des mères à la première naissance continue d'augmenter au fil des ans : en 2019, il est passé à 28,8 ans en Wallonie (contre 27,0 en 2009) et 29,3 ans en Belgique (contre 27,7 en 2009).

Indépendamment du rang de naissance, l'âge moyen des mères à l'accouchement est de 30,7 ans en Wallonie et 31,0 ans en Belgique.

**Tableau 26. Proportion de grossesses adolescentes (en %) et bébés de petits poids (en %), Belgique, Wallonie, Province de Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019**

	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie	Belgique
Nombre moyen de naissances par an	876	4 902	13 603	36 929	119 376
Proportion de naissances dont la mère est âgée de moins de 18 ans (en ‰)	9,4	4,8	8,6	6,2	3,7
Proportion de bébé de poids inférieur à 2500 g (en ‰)	9	7,9	8,7	7,9	6,8

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*De 2015 à 2019, on recensait annuellement 119 376 naissances en Belgique dont 876 en Entre Sambre et Meuse.*

*Pour 1 000 naissances, 9,4 concernent des mères âgées de moins de 18 ans en Sud ESEM. Cette proportion de mères adolescentes est assez proche de celle observée en Hainaut, mais plus élevée qu'en province de Namur, Wallonie et Belgique.*

Le petit poids à la naissance (inférieur à 2 500 g) est un indicateur important de la santé du nouveau-né en raison de la relation qui existe entre le poids de naissance d'une part, et la mortalité et la morbidité infantiles d'autre part. Un faible poids à la naissance peut être attribuable à un retard de croissance intra-utérin ou à une naissance avant terme. Les facteurs de risque pour le faible poids à la naissance sont notamment : le fait d'être une mère adolescente, la consommation de tabac, l'abus d'alcool, une mauvaise nutrition, un faible indice de masse corporelle, un statut socio-économique parental bas, l'appartenance à une minorité ethnique, la fécondation *in vitro*

*En Sud ESEM, 9 bébés sur 100 sont nés avec un faible poids de naissance entre 2015 et 2019. C'est un taux proche de celui du Hainaut (8,7 %), mais plus élevé que ceux de la province de Namur (7,9 %), de la Wallonie (8 %) et de la Belgique (7 %).*

## F.2. Accueil de la petite enfance

Tableau 27. Nombre de places d'accueil et taux de couverture (en %), Belgique, Wallonie, Province de Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 31 décembre 2020

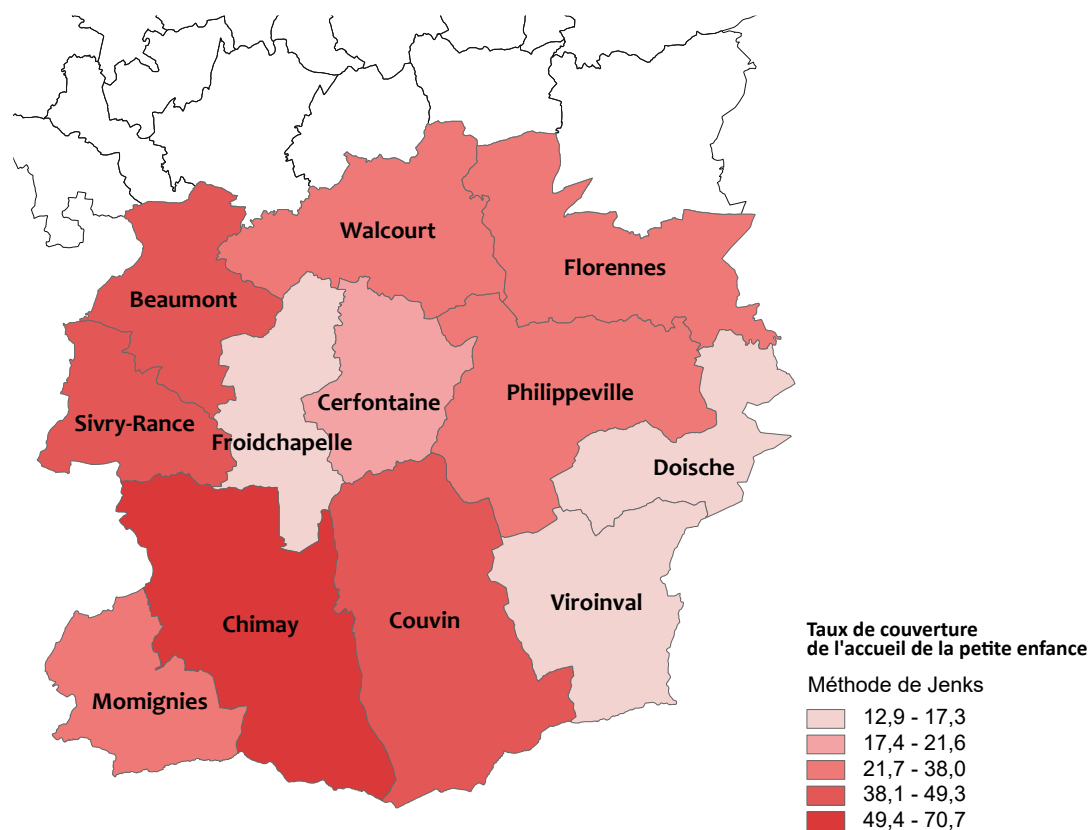
	Territoire Sud ESEM	Province de Namur	Province du Hainaut	Wallonie*	Période
Nombre total de places d'accueil	877	5 300	10 992	33 825	Au 31/12/2020
Taux de couverture (en %, sur 100 enfants de 0 à 2,5 ans)	37,8	43,7	32,8	38,1	Au 31/12/2020

\*Hors Communauté germanophone

Source : ONE, calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*Fin 2020, le territoire Sud ESEM comptait 877 places d'accueil préscolaire, ce qui correspond à un taux de couverture de 37,8 %. C'est proche de la Wallonie (38,1 %), plus élevé que la province du Hainaut (32,8 %) mais plus faible que la province de Namur (43,7 %).*

**Carte 10. Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance, territoire Sud ESEM, par commune, 2020**



Source : ONE, calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

0 2,5 5 Km

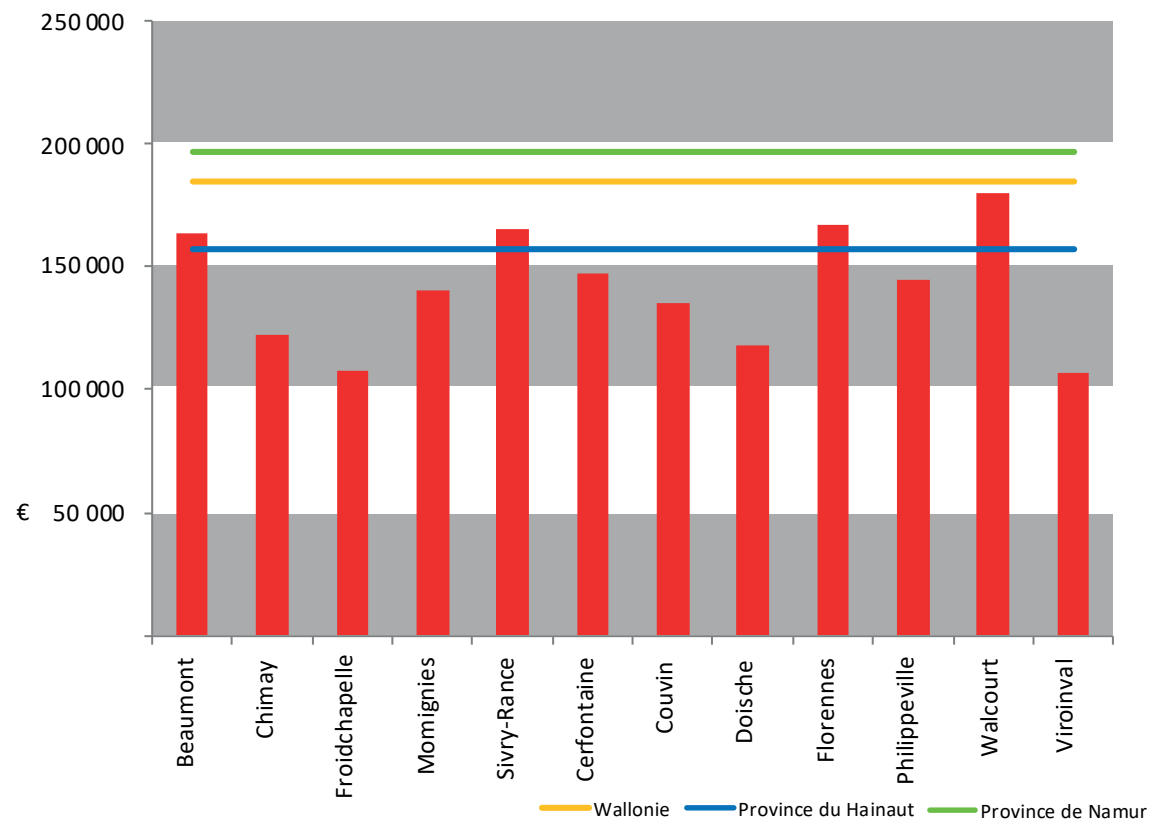
Au niveau communal, la carte montre d'importantes disparités. Sept communes présentent un taux de couverture inférieur à 33 %. Les communes ayant le taux le plus faible sont celles de Viroinval (16 %), Doische (12,9 %) et Froidchappelle (17,3 %). A l'inverse, les communes de Chimay (70,7 %), Beaumont (49,3 %) et Sivry-Rance (49,2 %), sont les mieux loties.

Il est à noter que certains enfants peuvent fréquenter un milieu d'accueil dans une commune dans laquelle ils ne sont pas domiciliés. Certaines communes qui ont un meilleur taux de couverture peuvent ainsi « compenser » celles qui ont un moins bon taux.

## G. LOGEMENT

### G.1. Prix de l'immobilier

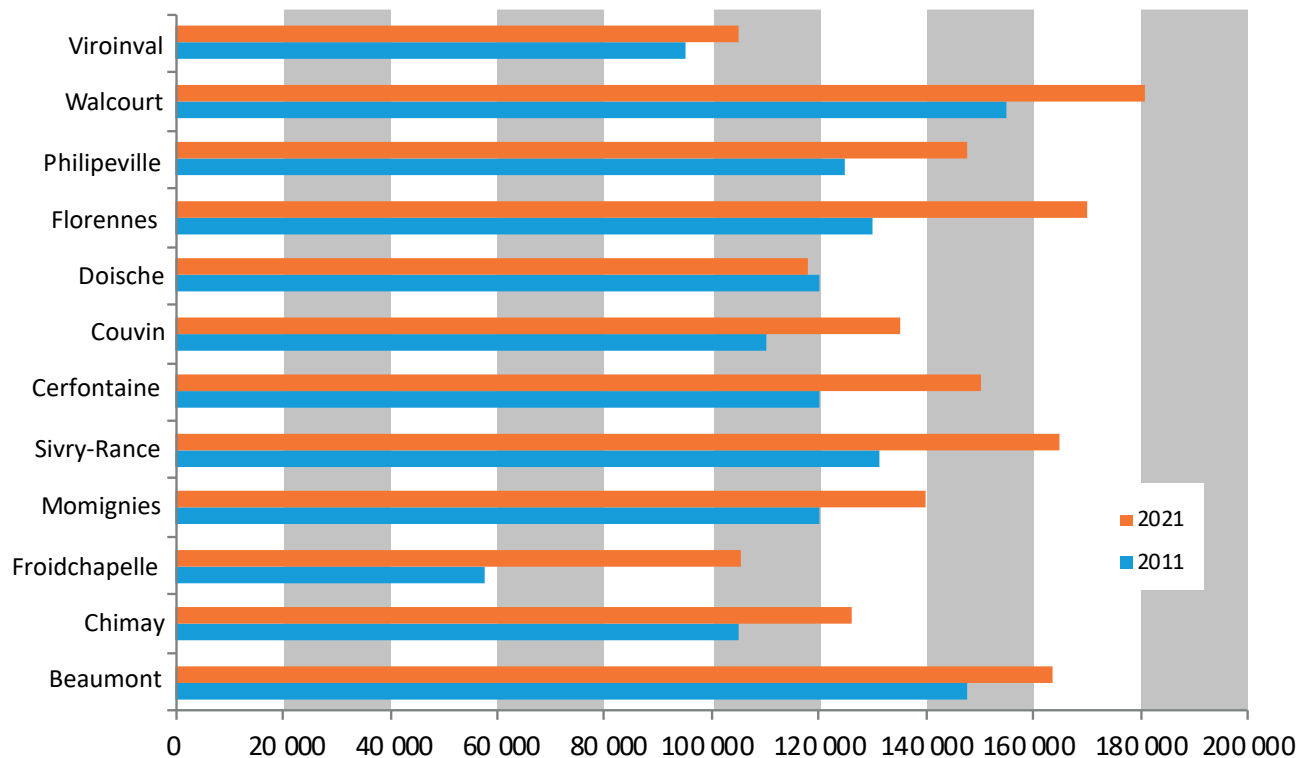
Figure 12. Prix médian de vente des habitations (maisons 4 façades, 2-3 façades et appartements), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, commune du territoire Sud ESEM, 2021



*Le prix médian de vente des habitations au sein des 12 communes du territoire est inférieur au prix médian observé en province de Namur et en Wallonie.*

*La commune de Walcourt affiche le prix médian le plus élevé (180 000 €), suivi de la commune de Florennes (167 000 €) et de Sivry-Rance (165 000 €). A l'inverse, les prix médians les plus faibles sont observés à Chimay (122 500 €), Doische (118 000 €), Froidchapelle (107 500 €) et Viroinval (107 000 €).*

**Figure 13. Evolution du prix médian de vente des habitations (maisons 4 façades et 2-3 façades), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2021**



Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), calculs Cellule Observation Province de Namur et Observatoire de la Santé du Hainaut

*Sur une période de 10 ans, le prix médian a augmenté dans toutes les communes du territoire, excepté à Doische (où le prix médian a diminué de 2 000 € entre 2011 et 2021). Les communes dont le prix médian d'une habitation a le plus augmenté sont celles de Froidchapelle (+ 48 000 €), Florennes (+ 40 000 €) et Sivry-Rance (+ 33 750 €).*



## G.2. Logements publics

Le logement est l'un des éléments essentiels du développement socio-économique d'une région. Le droit au logement est d'ailleurs inscrit dans la Constitution. Près de 100 ans après son instauration, le logement public (souvent appelé "logement social") est toujours aussi indispensable pour assurer un logement décent pour une part importante de la population. En Wallonie, plusieurs défis impactent les besoins en logements publics : la croissance démographique qui nécessite la création de nouveaux logements ; l'évolution de la taille des ménages qui tend à diminuer à cause du vieillissement de la population, de la décohabitation et de la fragmentation des ménages ; l'accès au logement du secteur locatif privé pour les ménages à faibles revenus ; l'état d'une grande partie du parc de logements qui a besoin de rénovation en tenant compte prioritairement de la sécurité, de la salubrité et de la performance énergétique ; le vieillissement démographique qui implique un développement de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite<sup>23</sup>.

Les données présentées ci-après ont été établies sur base des déclarations des communes elles-mêmes. En effet, dans le cadre des plans d'ancrage communaux, le Département du logement du SPW réalise un recensement précis du parc locatif public, par commune. Dans ce cadre, chaque commune est amenée à déclarer le nombre de logements publics qu'elle compte louer sur son territoire<sup>24</sup>. Le dernier recensement a été effectué en 2017. Notons que certaines données ne sont pas disponibles, il s'agit des données pour lesquelles la commune n'a pas fourni l'information quant au nombre de logements publics qu'il y a sur son territoire.

Les logements publics comprennent les logements de transits ou d'insertion ; les logements loués appartenant à la commune, au CPAS ou à la Régie autonome, les logements mis en gestion par les propriétaires privés ou publics, par l'intermédiaire d'une agence immobilière sociale (AIS), d'une société de logement de service public (SLSP) ou d'une association sans but lucratif (ASBL) ; les logements gérés par le Fonds du Logement de Wallonie (FLW) ; les logements gérés par l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense (OCASC) ; les logements créés dans le cadre de la formule de type "Community Land trust<sup>25</sup>"; les logements de résidences services, sociales ou non, à la condition qu'ils soient gérés par un opérateur reconnu par le Code Wallon du Logement ; les logements d'urgence.

23. Revue du Conseil économique et social de Wallonie. Le logement public en Wallonie : diagnostic et perspectives. CESW ; Octobre 2018. Trimestriel n°139.

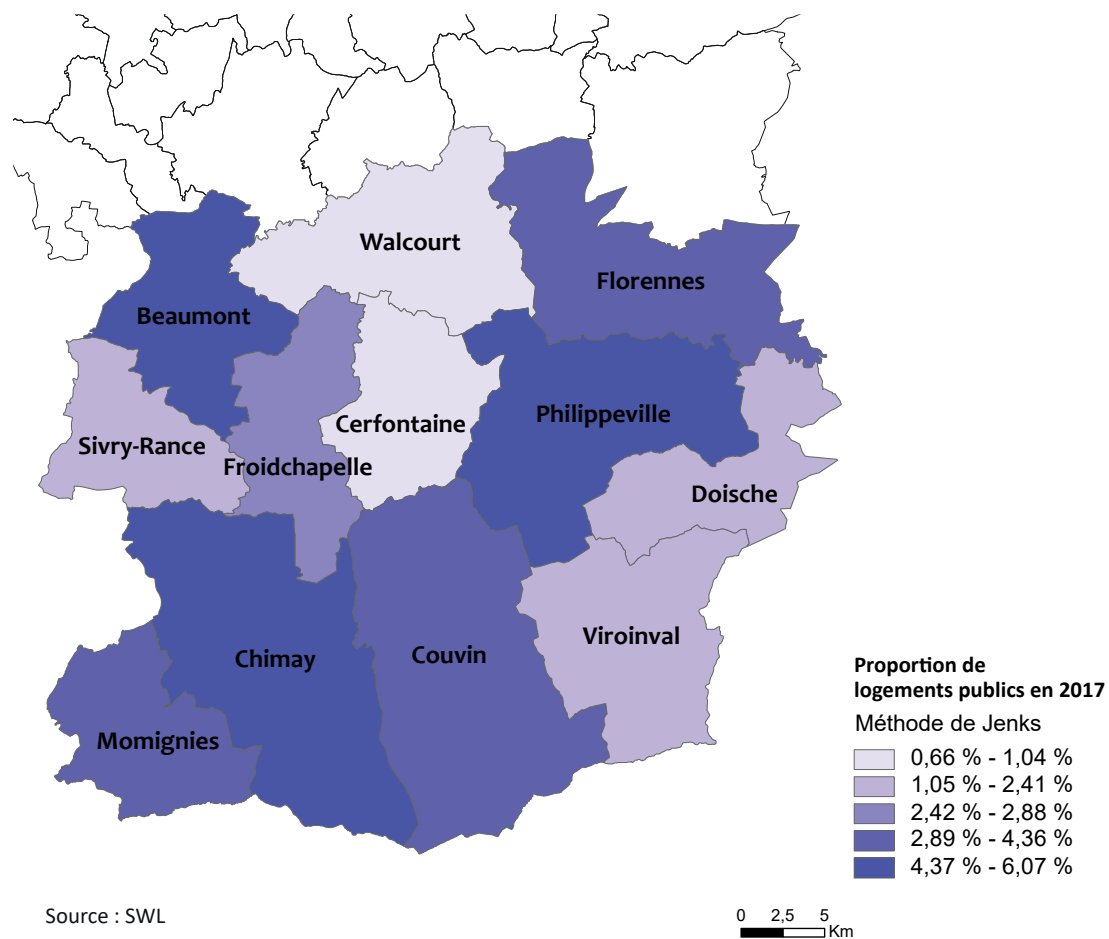
Consultable sur : [https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/W139\\_web.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/publications/pdf/W139_web.pdf)

24. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Logements publics déclarés par la commune. Métadonnées. Iweps ; Janvier 2020.

25. Un community Land Trust est une organisation sans but lucratif qui a pour mission d'acquérir et gérer des terrains en vue d'y créer des habitations accessibles pour des ménages ayant des difficultés d'accès à un logement ainsi, éventuellement, que des équipements d'intérêt collectif.

Consultable sur : <https://www.cltb.be/comment-ca-marche>

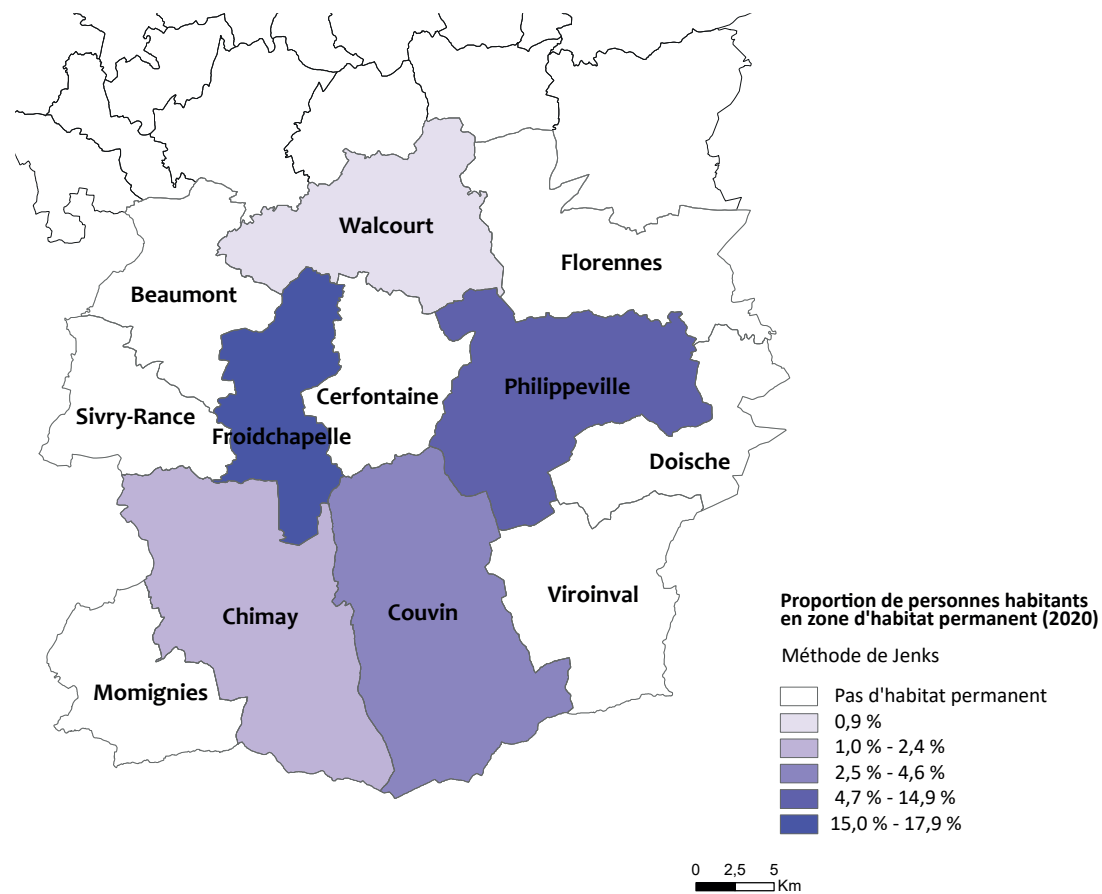
### Carte 11. Proportion (en %) de logements publics, territoire Sud ESEM, par commune 2017



Au sein du territoire Sud ESEM, la proportion de logements publics est plus élevée dans les communes de Chimay (6,07 %), Beaumont (5,65 %) et Philippeville (5,44 %). A l'inverse, les communes qui enregistrent une proportion de logements publics moins élevées sont celles de Walcourt (0,66 %) et Cerfontaine (1,04 %).

### G.3. Habitat permanent

Carte 12. Proportion (en %) de personnes habitant en zone d'habitat permanent, territoire Sud ESEM, par commune 2020



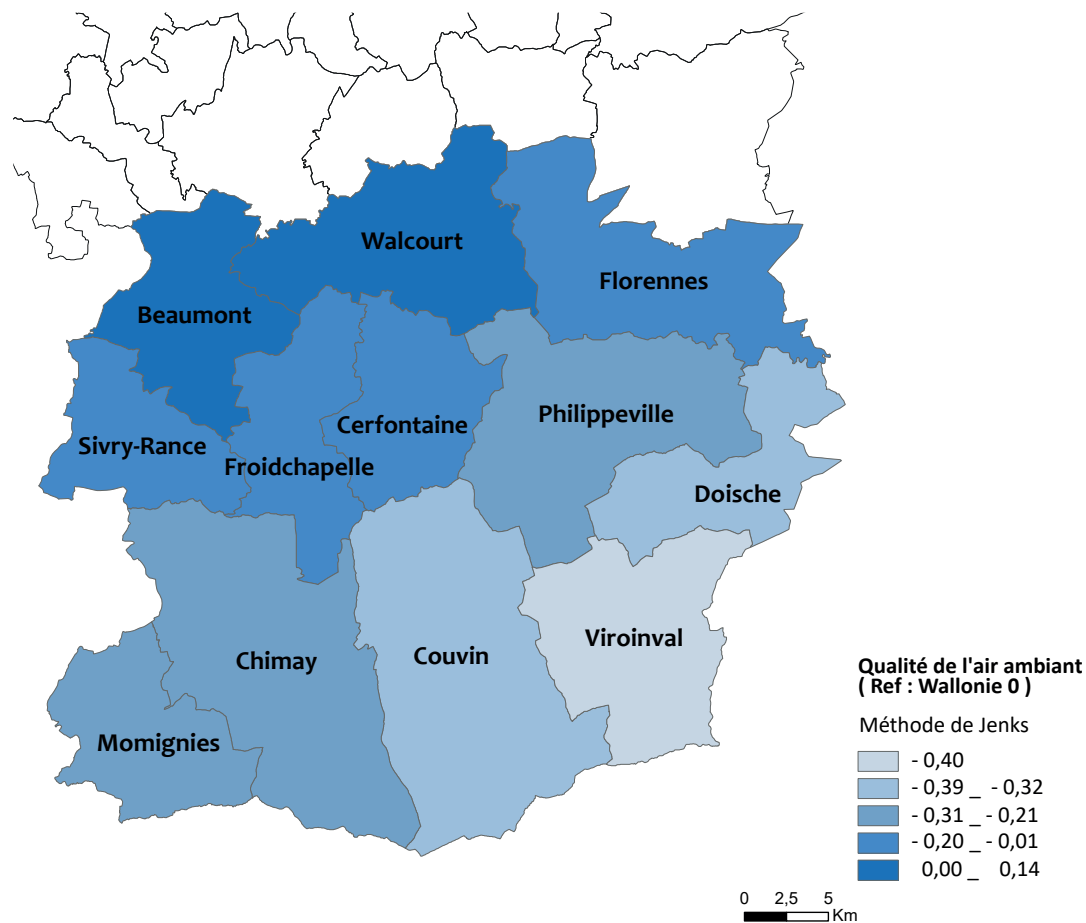
Source : Plan Habitat Permanent

Au sein du territoire Sud ESEM, 5 communes sont concernées par l'habitat permanent. Parmi ces 5 communes, celles de Froidchapelle et Philippeville comptent au sein de leur population, respectivement 17,9 % et 14,9 % d'habitants résidant dans ces zones.

## H. ENVIRONNEMENT

### H.1. Qualité de l'air ambiant

Carte 13. Indicateur de qualité de l'air ambiant, territoire Sud ESEM, par commune (Wallonie = 0), 2017-2019



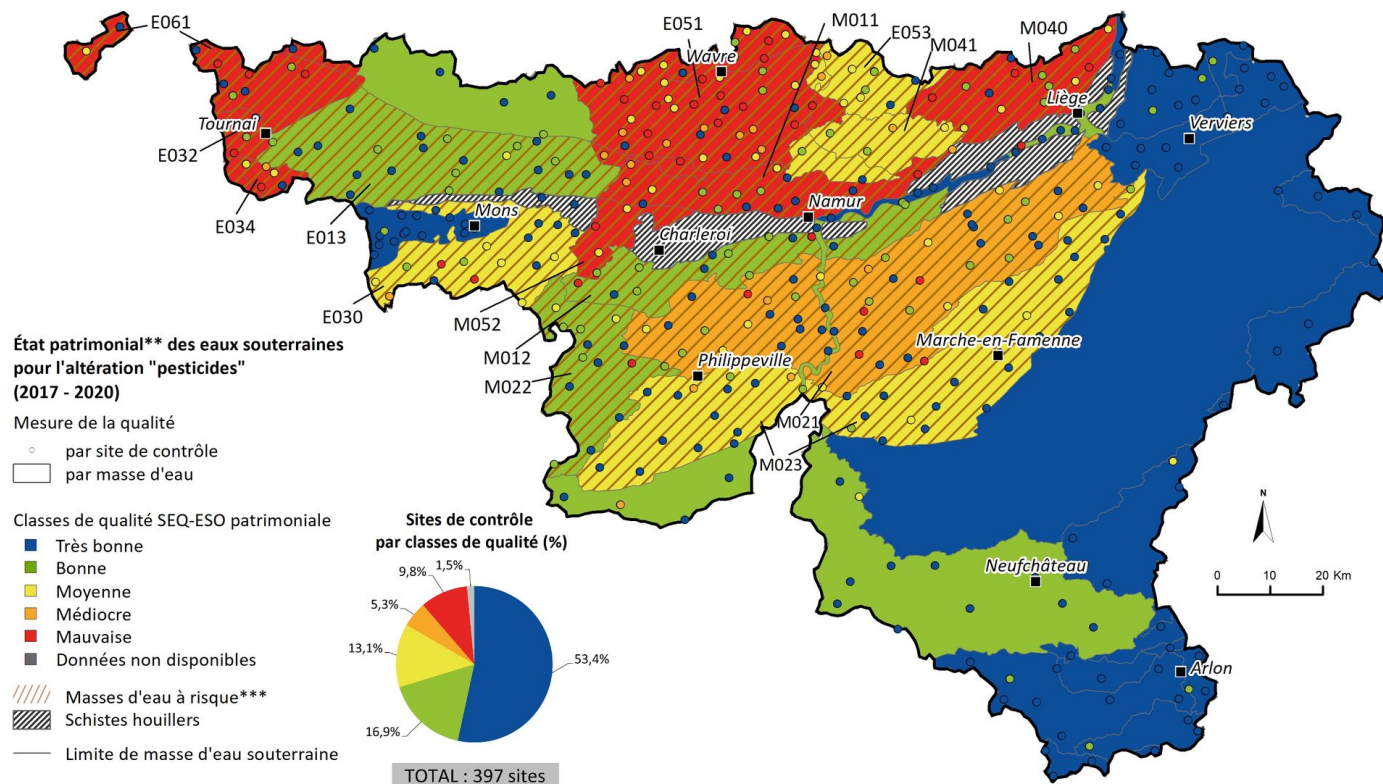
Source : IWEPS Walstat

L'indicateur de qualité de l'air (QA) par entité est calculé au départ des données de qualité de l'air enregistrées en temps réel par les 23 stations télémétriques du réseau wallon de surveillance de la QA (ISSeP-AwAC). L'indicateur est adimensionnel et traduit le niveau de qualité de l'air ambiant dans chaque entité de Wallonie par rapport à la moyenne régionale, pour 3 types de polluants parmi les plus problématiques en terme de santé humaine (ozone - O3, oxydes d'azote - NO2 et particules fines - PM). Plus l'indicateur est négatif, meilleure est la QA en référence à la QA moyenne en Wallonie. Plus l'indicateur est positif, moins bonne est la QA dans l'entité en référence à la QA moyenne en Wallonie.

*En prenant comme référence la qualité de l'air en Wallonie, au sein du territoire Sud ESEM, les communes qui montrent une meilleure qualité de l'air sont celles de Viroinval (-0,40), Doische (-0,33) et Couvin (-0,32). Les communes de Beaumont et Walcourt présentent un indicateur comparable à la Wallonie.*

## H.2. Qualité de l'eau

Carte 14. Impact des pesticides sur la qualité des eaux souterraines en Wallonie



En termes d'altération par les pesticides, la qualité des eaux souterraines est globalement liée à une densité d'habitants moindre et une superficie de surfaces cultivées globalement faible<sup>25</sup>.

\* 18 pesticides considérés. Le terme "pesticides" est utilisé indifféremment pour désigner les substances actives, leurs métabolites, leurs produits de dégradation et leurs produits de réaction.  
 \*\* L'état patrimonial exprime le degré de dégradation de l'eau par rapport à un état quasi naturel, sans référence à un usage quelconque.  
 \*\*\* Les masses d'eau à risque sont celles qui risquent de ne pas atteindre l'objectif de bon état requis par la directive-cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE à l'horizon 2027, en raison soit de concentrations en pesticides élevées, soit d'une tendance à la hausse des concentrations en pesticides : E061 Sables du Thanétien des Flandres, E032 Craies de la vallée de la Deûle, E034 Sables du Thanétien de Rumes-Brunehaut, E013 Calcaires de Péruwelz-Ath-Soignies, E030 Craies du bassin de la Haine, M022 Calcaires et Grès dévonien du bassin de la Sambre, M052 Sables bruxellois des bassins Haine et Sambre, E051 Sables du Bruxellien, M012 Calcaires du bassin de la Meuse bord Sud, M011 Calcaires du bassin de la Meuse bord Nord, M021 Calcaires et Grès du Condroz, M041 Sables et Craies du bassin de la Meuse, E053 Sables du Landénien (Est), M040 Crétacé du bassin du Geer et M023 Calcaires et Grès de la Calestienne et de la Famenne  
 REEW - Source : SPW ARNE - DEE (base de données CALYPSO) © SPW - 2022

Source : SPW - Etat de l'environnement wallon

25. SPW. Etat de l'environnement wallon : Pesticides dans les eaux souterraines. Juin 2022.

Consultable sur : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAU%2014.eew-sheet.html#>

## I. CONCLUSION

Le Sud de l'Entre Sambre et Meuse est une zone rurale de 97 178 habitants. La population présente un vieillissement plus avancé qu'au niveau provincial et régional. La natalité est faible, mais la proportion de mères de moins de 18 ans est importante (9,4 ‰). Sur le plan démographique, il existe des différences marquées entre les communes : une densité de population plus élevée dans le nord de la zone (Beaumont, Walcourt, Florennes), un vieillissement plus marqué au sud-est (Couvin, Viroinval, Doische), un accroissement de la population dans le nord et une diminution dans le sud de la zone.

Sur le plan socioéconomique, le Sud ESEM connaît une situation intermédiaire entre la province de Hainaut et celle de Namur. Ici aussi, on note une différence entre une partie nord plus favorisée et une partie sud moins riche. Quelques communes sont caractérisées par une part importante de la population vivant en zone d'habitat permanent.

Etant constituée d'une zone rurale, l'offre de soins et de services y est limitée. Un seul hôpital dessert la zone : le Centre de Santé des Fagnes (l'hôpital de Chimay). Son offre de service est renforcée d'une part, par son intégration au réseau hospitalier HUMANI et d'autre part, par une collaboration avec des hôpitaux français au travers de la ZOAST<sup>26</sup> Thiérache. Il n'y a pas d'hôpital psychiatrique dans la zone.

Globalement, le nombre d'habitants par médecin généraliste (918) est intermédiaire entre celui de la province de Namur (892) et de la province du Hainaut (1082) avec de fortes disparités entre les communes. A Froidchapelle et à Viroinval, le nombre d'habitants pour un médecin dépasse 2000 tandis qu'il est inférieur à 556 à Walcourt.

Sur le plan de l'état de santé, le Sud ESEM connaît une situation proche de celle de la province du Hainaut.

Sur le plan environnemental, la zone bénéficie de son caractère rural et les indicateurs de qualité de l'air sont globalement meilleurs que la moyenne wallonne. La situation est variable selon les communes en ce qui concerne la présence de pesticides dans les eaux souterraines.

26. Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers. La Zoast Thiérache comprends les structures hospitalières de Chimay du côté belge et de Hirson, Vervins, Fourmies, Wignehies, Nouvion en Thiérache, Avesnes et Felleries du côté français.



## Table des cartes, figures et tableaux

<b>Figure 1.</b> Cadre conceptuel de la santé et ses déterminants .....	7
<b>Carte 1.</b> Densité de population (habitants/km <sup>2</sup> ), territoire Sud ESEM, par commune, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	8
<b>Tableau 1.</b> Données sociodémographiques, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM .....	9
<b>Carte 2.</b> Taux de croissance annuel moyen (en % de la population), territoire Sud ESEM, par commune, sur 10 ans (2012-2021) .....	10
<b>Tableau 2.</b> Répartition de la population, par catégorie d'âge, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	11
<b>Figure 2.</b> Pyramide des âges, territoire Sud ESEM, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	11
<b>Figure 3.</b> Evolution du taux brut de natalité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2020 .....	12
<b>Tableau 3.</b> Indice conjoncturel de fécondité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 .....	13
<b>Figure 4.</b> Evolution de l'indice de vieillissement, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2020 .....	14
<b>Carte 3.</b> Indice de vieillissement de la population, territoire Sud ESEM, par commune, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	15
<b>Tableau 4.</b> Indice d'intensité du vieillissement, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 .....	16
<b>Carte 4.</b> Part des ménages isolés de 65 ans et plus, territoire Sud ESEM, par commune, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	17
<b>Tableau 5.</b> Population selon la nationalité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	18
<b>Figure 5.</b> Part des principales nationalités parmi les étrangers recensés, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	18
<b>Tableau 6.</b> Proportion (en %) de ménages monoparentaux selon le sexe du chef de ménage, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020 .....	19
<b>Figure 6.</b> Evolution de l'espérance de vie à la naissance, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 1995-2019 .....	20
<b>Tableau 7.</b> Indices comparatifs de mortalité, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 (Wallonie = 100) .....	21
<b>Tableau 8.</b> Indices comparatifs de mortalité prématurée (<75 ans), selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 (Wallonie = 100) .....	22
<b>Figure 7.</b> Proportion de décès selon la cause, hommes, femmes, arrondissements de Thuin et Philippeville, 2014-2018 .....	23

<b>Tableau 9.</b> Données sur l'état de santé des habitants, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM .....	24
<b>Tableau 10.</b> Données sur l'incapacité de travail de longue durée, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2018 .....	25
<b>Tableau 11.</b> Données relatives aux comportements de santé chez les 15 ans et plus, Province de Namur, Province de Hainaut, Wallonie, Belgique, 2018 .....	26
<b>Figure 8.</b> Distribution (en %) de la population de 15 ans et plus selon le niveau de satisfaction à l'égard de la vie, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2018 .....	29
<b>Tableau 12.</b> Pourcentage de consommateurs de psychotropes, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019 .....	30
<b>Tableau 13.</b> Proportion en % de personnes (de 15 ans et plus) déclarant avoir déjà pensé au suicide au cours de leur vie, selon le sexe, Belgique-Wallonie-Provinces, 2018 .....	31
<b>Tableau 14.</b> Proportion en % de personnes (de 15 ans et plus) déclarant avoir tenté de se suicider au cours de leur vie, selon le sexe, Belgique-Wallonie-Provinces, 2018 .....	32
<b>Tableau 15.</b> Indices comparatifs de mortalité par suicide, selon le sexe, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, 2014-2018 (Wallonie = 100) .....	32
<b>Figure 9.</b> Taux de mortalité par suicide, selon l'âge et le sexe, Wallonie, 2014-2018 .....	33
<b>Tableau 16.</b> Nombre de médecins généralistes, selon le sexe et nombre d'habitants par médecin généraliste, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 31 décembre 2019 .....	34
<b>Carte 5.</b> Proportion (en %) de médecins généralistes de 55 ans et plus, territoire Sud ESEM, par commune, 31 décembre 2019 .....	35
<b>Carte 6.</b> Nombre d'habitants par médecin généraliste, territoire Sud ESEM, par commune, 31 décembre 2019 .....	36
<b>Tableau 17.</b> Nombre et densité de lits d'hôpitaux généraux et psychiatriques, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, mars 2022 .....	37
<b>Tableau 18.</b> Nombre et densité de lits MR Et MRS et lits en résidence service, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, septembre 2022 .....	37
<b>Tableau 19.</b> Contacts avec les praticiens dans l'année, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM .....	38
<b>Tableau 20.</b> Dépistage du cancer du sein, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019 .....	39
<b>Carte 7.</b> Localisation des hôpitaux psychiatriques (HP) et des services psychiatriques en hôpital général (SPHG) .....	40



<b>Carte 8.</b> Localisation des services de santé mentale (Crésam) .....	40
<b>Tableau 21.</b> Revenu médian par déclarations (euros), Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019 ...	41
<b>Carte 9.</b> Revenu médian par déclaration, territoire Sud ESEM, par commune, 2019 .....	42
<b>Figure 10.</b> Proportion (en %) de mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019 .....	43
<b>Tableau 22.</b> Proportion (en %) de personnes bénéficiant d'un RIS ou équivalent (ERIS), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2020 .....	44
<b>Tableau 23.</b> Proportion (en %) de personnes bénéficiant de la GRAPA, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2021 .....	45
<b>Tableau 24.</b> Droit à l'intervention majorée et invalidité, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2019 .....	45
<b>Tableau 25.</b> Répartition de la population (de 25 ans et plus) en fonction du niveau d'études, Belgique, Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2017 .....	46
<b>Figure 11.</b> Proportion (en %) de la population de 15 ans et plus qui a un faible niveau de littératie en santé .....	47
<b>Tableau 26.</b> Proportion de grossesses adolescentes (en ‰) et bébés de petits poids (en %), Belgique, Wallonie, Province de Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2015-2019 .....	48
<b>Tableau 27.</b> Nombre de places d'accueil et taux de couverture (en %), Belgique, Wallonie, Province de Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 31 décembre 2020 .....	49
<b>Carte 10.</b> Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance, territoire Sud ESEM, par commune, 2020 .....	50
<b>Figure 11.</b> Prix médian de vente des habitations (maisons 4 façades, 2-3 façades et appartements), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2021 .....	51
<b>Figure 12.</b> Evolution du prix médian de vente des habitations (maisons 4 façades et 2-3 façades), Wallonie, Province du Hainaut, Province de Namur, territoire Sud ESEM, 2011-2021 .....	52
<b>Carte 11.</b> Proportion (en %) de logements publics, territoire Sud ESEM, par commune 2017 .....	54
<b>Carte 12.</b> Proportion (en %) de personnes habitant en zone d'habitat permanent, territoire Sud ESEM, par commune 2020 .....	55
<b>Carte 13.</b> Indicateur de qualité de l'air ambiant, territoire Sud ESEM, par commune (Wallonie = 0), 2017-2019 .....	56
<b>Carte 14.</b> Impact des pesticides sur la qualité des eaux souterraines en Wallonie .....	57







Observatoire de la Santé du Hainaut  
rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré  
Tél. : 065 87 96 00 - Courriel : [observatoire.sante@hainaut.be](mailto:observatoire.sante@hainaut.be)  
[observatoiresante.hainaut.be](http://observatoiresante.hainaut.be)



Service de l'Observation, de la Programmation et  
du Développement Territorial  
rue Henri Blès 190C - 5000 Namur  
[www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

